

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

SEANCE DU 9 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le neuf avril à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Ville de SEVRES, dûment convoqué par arrêté du vingt quatre mars deux mille quinze, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de La RONCIERE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 29 présents à la séance,

PRESENTS :

M. de La RONCIERE	M. JIAUME	point n° 11)
Mme DESTOUCHES	M. VILLEMUR	M. GIAFFERI (jusqu'au point
Mme HERVÉ	Mme BAHIER	n° 7)
M. HUBERT	Mme THARAUD-DEWAVRIN	Mme ROUX-FOUILLET
Mme GALLAIS	M. HAZARD	M. DELACOUR
M. DECOUX	Mme MESMIN	M. DURDUX
Mme PARPEX	Mme TEXIER	Mme de LONGEVIALLE
M. de GESTAS	M. JEAN	MOULAI
Mme MARLE	M. NEROT	Mme CANDELIER
M. HAAS	M. FORTIN	Mme BOUQUET
Mme LILLY	Mme BOMPAIRE (jusqu'au	

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. BELARBI	à	Mme GALLAIS
M. BROUTIN	à	Mme DESTOUCHES
Mme COHEN	à	M. NEROT
M. HOFFSCHIR	à	M. JEAN
M. DETOLLE	à	Mme ROUX-FOUILLET
Mme BOMPAIRE (à partir du point n° 12)	à	Mme MESMIN

HÔTEL DE VILLE

ETAIT ABSENTE

54, GRANDE RUE

Mme LE GUICHET

BP 76

92311 SÈVRES CEDEX

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Hubert NEROT a été désigné secrétaire de séance.

TÉL : 01 41 14 10 10

FAX : 01 57 67 47 58

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2015

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu analytique de la séance du 10 février 2015.

Rapporteur : Monsieur de La RONCIERE

DEMOCRATIE LOCALE & VIE CITOYENNE

2. Proposition de nouvelle dénomination de la Cour d'Honneur de l'Hôtel de Ville.

Rapporteur : Monsieur de La RONCIERE

AFFAIRES FINANCIERES, ECONOMIES BUDGETAIRES, PATRIMOINE

3. Budget communal - Approbation du budget primitif de l'exercice 2015 et du budget primitif du service annexe du parking du Théâtre.

Rapporteur : Monsieur DECOUX

4. Fiscalité directe - Fixation des taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour 2015.

Rapporteur : Monsieur DECOUX

5. Affaires financières et budgétaires - Fiscalité locale - Approbation du contrat de partenariat avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Rapporteur : Monsieur DECOUX

6. Fêtes et cérémonies - Fixation des tarifs pour les produits vendus lors de la tenue de points de restauration organisés à l'occasion des festivités de la ville.

Rapporteur : Monsieur DECOUX

URBANISME, TRAVAUX, TRANSPORTS, SECURITE ROUTIERE

7. Révision du Plan Local d'Urbanisme - Débat sur les orientations générales du Programme d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Rapporteur : Monsieur VIIJEMUR

PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE

8. Petite enfance - Autorisation donnée au Maire de signer une convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine relative au versement de la prestation de service pour le Relais Assistants Maternels.

Rapporteur : Madame BOMPAIRE

9. Jeunesse - Mise en place d'une Bourse Vacances au lieu et place de l'opération "Sac Ados".

Rapporteur : Monsieur BELARBI

AFFAIRES SOCIALES, HABITAT, HANDICAP, LOGEMENT

10. Logement social - Modification de la délibération n°2015-011 du 10 février 2015 relative à l'octroi d'une garantie à la société OSICA pour le remboursement d'un emprunt, d'un montant de 1 737 676 €, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer des travaux d'amélioration des conditions de sécurité incendie dans la résidence sise 12 rue Jules Hetzel à SEVRES

Rapporteur : Madame LILLY

INTERCOMMUNALITE, VIE INSTITUTIONNELLE

11. Avis sur la demande d'adhésion de la commune de Chennevières-sur-Marne au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF)

Rapporteur : Monsieur HAAS

12. Informatique et télécommunications - Proposition d'adhésion à l'Association pour le Développement de la Télédistribution (ADETEL)

Rapporteur : Monsieur HUBERT

AFFAIRES CULTURELLES, JUMELAGE, ACTIONS SPORTIVES

13. Médiathèque de Sèvres - Fixation des tarifs d'impression et communication du projet du nouveau règlement intérieur.

Rapporteur : Madame GALLAIS

ADMINISTRATION COMMUNALE, MOYENS GENERAUX

14. Personnel communal - Créations et suppressions d'emplois.

Rapporteur : Monsieur de LA RONCIÈRE

15. Personnel communal - Fixation du nombre et des taux horaires et journaliers des vacations des intervenants dans le cadre des stages "Anim'langues" organisés par l'Esc@le.

Rapporteur : Monsieur BELARBI

16. Compte-rendu de la délégation au Maire.

Rapporteur : Madame DESTOUCHES

**COMPTE-RENDU ANALYTIQUE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 9 AVRIL 2015**

En préalable, Monsieur le Maire souhaite dire quelques mots en hommage à un grand serviteur de la Ville depuis ces 16 dernières années, Monsieur Michel Sassier qui a été conciliateur de justice sur Sèvres depuis 1999 et a souhaité cette année mettre fin à cette mission. Monsieur le Maire rappelle que la fonction de conciliateur de justice a été mise en place par une loi de 1978 afin de favoriser les règlements à l'amiable de petits litiges et ainsi désengorger les tribunaux de toutes les questions qui peuvent être éventuellement traitées à l'amiable.

Monsieur Sassier a travaillé toutes ces dernières années, patiemment, obstinément, avec diligence. Au total il a traité chaque année entre 75 et 80 dossiers concernant des questions de voisinage, des litiges de consommation et de contrat, et une multitude de petites questions du quotidien. Il avait noté d'ailleurs ces dernières années le poids croissant des dossiers de surendettement.

Monsieur le Maire souhaitait donc transmettre officiellement à Monsieur Sassier, tous les remerciements de la ville de Sèvres et du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire ajoute pour conclure que c'est le premier président de la cour d'appel de Versailles qui nomme les conciliateurs de justice. Malgré la démission de Monsieur Sassier remise il y a quelque temps, la Ville est toujours dans l'attente de la nomination du nouveau conciliateur. Il faut espérer qu'il répondra assez vite à cette vacance car un certain nombre de dossiers sont en souffrance.

Monsieur le Maire reprend ensuite l'ordre du jour de la séance.

1°/ Approbation du compte-rendu analytique de la séance du Conseil municipal du 10 février 2015.

Rapporteur : Monsieur de LA RONCIERE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Candelier. Elle reconnaît qu'il peut être parfois difficile de retranscrire à l'écrit ses propos, notamment pour savoir où placer les guillemets. Donc pour reprendre les propos écrits en page 5 au milieu de page, il faut placer les guillemets de la manière suivante : « *Madame Candelier prend la parole, elle remarque que l'on retrouve de Monsieur Detolle à Monsieur Decoux la même « stratégie de gestion financière responsable »* ». Par ailleurs, en page 6, il faut lire « *cette politique ne pourra pas être tenue dans la longueur* » et non « *retenue dans la longueur* ».

Monsieur le Maire la remercie pour sa lecture toujours très attentive.

Le compte-rendu n'appelant pas d'autre observation, et sous réserve des modifications demandées, il est approuvé à l'unanimité.

2°/ Proposition de nouvelle dénomination de la Cour d'Honneur de l'Hôtel de Ville.

Rapporteur : Monsieur de LA RONCIERE

Le point suivant de l'ordre du jour porte sur la proposition d'une nouvelle dénomination de la Cour d'Honneur de l'Hôtel de Ville. Monsieur le Maire explique que cette proposition est issue d'une demande de Madame Robinet, qui, au nom de la présidente de la section locale de la fédération nationale des déportés internés et résistants, s'exprime ainsi : *"Monsieur le Maire au fil des années beaucoup d'entre nous sont décédés et leur passé s'efface de la mémoire de nos concitoyens"*. Elle demande dans ce courrier que soit créé dans l'espace public de la ville un lieu de commémoration de la résistance et de la déportation.

Monsieur le Maire explique qu'après plusieurs rencontres en compagnie de Madame Destouches notamment, le choix s'est porté finalement sur l'espace devant l'Hôtel de Ville, en premier lieu, tout simplement pour faire face au parvis Charles de Gaulle. Deuxièmement, il rappelle que dans cet hôtel de ville l'un des maires en fonction de 1948 à 1968, le docteur Odic, est un ancien déporté de Buchenwald. Monsieur Lenormand, Maire en 1945 et de 1971 à 1978, a, lui, été prisonnier de guerre en Allemagne. Enfin, c'est un lieu éminemment symbolique puisqu'il est devant l'hôtel de ville.

Il est donc proposé que la cour située devant l'hôtel de ville s'appelle dorénavant le Parvis de la Résistance et de la Déportation.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Madame Bouquet.

Madame Bouquet estime qu'attribuer à un lieu de Sèvres le nom de la résistance et de la déportation est une bonne idée, d'ailleurs déjà envisagée par la précédente municipalité. Il est en effet essentiel de préserver la mémoire de ces hommes et de ces femmes qui ont combattu le nazisme et la barbarie. Le choix du lieu à la Cour d'Honneur de la Mairie ne lui semble en revanche pas une bonne idée. En effet, cette cour ou ce futur parvis est également un lieu de rassemblements festifs, tels les mariages, les concerts dont l'esprit de joie et gaité s'accorde mal avec la solennité d'un tel titre ; les noms de résistance et déportation évoquant avant tout les souffrances et les heures sombres de notre histoire. De plus, il ne lui paraît pas certain que nos amis de Wolfenbuttel apprécient de traverser le Parvis de la Résistance et de la Déportation lorsqu'ils viennent à Sèvres pour célébrer l'amitié franco-allemande.

Cette nouvelle dénomination n'a d'ailleurs aucune justification historique puisque la Cour d'Honneur de la Mairie n'est pas connue comme un lieu où se seraient déroulés les événements liés à la résistance ou à la déportation.

La barbarie étant malheureusement toujours un phénomène d'actualité et afin d'honorer ses victimes, on pourrait presque aussi baptiser la Cour d'Honneur « parvis Je suis Charlie », ce qui répondrait également au parvis Charles de Gaulle.

Plus sérieusement, il lui semble que d'autres lieux de Sèvres, places ou squares, seraient plus appropriés pour garder à l'esprit la mémoire de la résistance et de la déportation, par exemple la place du Théâtre dont le réaménagement actuel pourrait être l'occasion d'un changement de nom.

Pour ces raisons elle annonce que son groupe votera donc contre cette délibération.

Madame Candelier prend à son tour la parole et explique sa surprise en découvrant le projet de délibération, sans aucune réflexion collective et partagée préalable. Elle s'interroge d'ailleurs sur l'opportunité ou pas de donner un autre nom à cet endroit que les Sévriens et Sévriennes identifient très bien par sa dénomination actuelle. Si cet espace doit évoluer dans

le sens d'une plus grande ouverture au public, ne faut-il pas en profiter et mener une réflexion approfondie sur la question ?

Pour celles et ceux qui ne siégeaient pas au sein de ce conseil il y a trois ans, elle souhaite rappeler une page de l'histoire sévrienne particulièrement mal connue de nos concitoyens, qui s'est écrite durant la Seconde Guerre Mondiale et qu'elle avait eu l'occasion d'évoquer lorsque la précédente municipalité a imposé le choix de Parvis Charles de Gaulle pour l'espace situé devant le collège.

Elle a bien compris qu'il était envisagé de donner une résonance à ce parvis en baptisant la cour « Parvis de la Résistance et de la Déportation ». Ce nom est bien entendu lourd de sens.

Elle propose pour sa part une autre résonance, celle du nom d'une femme, Yvonne Hagnauer. Une femme d'abord parce que, à Sèvres, sur 96 rues portant un nom patronyme, sept seulement portent celui d'une femme : Anne Amieux, Jeanne d'Arc, Madame Jules Favre, Marie-Jeanne Guillaume, Caroline Landon, Marguerite Payen, Pompadour. Deux honorent des couples Joseph et Germaine Bouroche, Pierre et Marie Curie. On est donc loin, bien loin, très loin de la parité.

Yvonne Hagnauer, ensuite, parce qu'elle était sévrienne et directrice de 1941 à 1970 de la Maison des Enfants de Sèvres, située rue Croix Bosset à l'emplacement de l'actuelle école maternelle. Elle cacha et sauva des dizaines d'enfants juifs, des résistants, des francs-maçons, des réfractaires au STO, l'un de ses pensionnaires était d'ailleurs le mime Marceau. Yvonne Hagnauer, Goéland de son nom de résistante, est décédée en 1985 à Meudon. Pour ces actes elle fut désignée "juste parmi les nations".

Madame Candelier concède qu'il est certes important de rappeler la mémoire de la résistance et de la déportation, mais les termes lui paraissent trop abstraits et déjà trop utilisés. En revanche, cette mémoire peut être très concrètement rappelée en rappelant le souvenir d'Yvonne Hagnauer, en tant que grande résistante, risquant la déportation et sa vie pour des enfants.

En choisissant le nom d'Hagnauer, c'est aussi la résistance et la déportation qui seraient honorés. C'est pourquoi elle propose ce soir d'inscrire de façon durable sa vie, son parcours exemplaire, sa mémoire à Sèvres, en donnant son nom à la Cour d'Honneur de la Mairie. Elle remercie Monsieur le Maire de bien vouloir mettre aux voix cette proposition en alternative à la délibération proposée.

Madame de Longvialle-Moulay prend à son tour la parole et s'inscrit dans le prolongement de l'intervention de Madame Candelier. Effectivement, donner ce nom à la cour permettrait de célébrer sa mémoire et donnerait un exemple concret pour les jeunes générations. Elle note d'ailleurs que le nom d'Yvonne Hagnauer n'est aujourd'hui reconnu dans la ville que par une plaque qu'elle n'a elle-même découverte que la semaine dernière, sur l'école Croix Bosset, ce qui est bien peu de chose. Elle s'associe donc au vœu de sa collègue.

Monsieur Durdux prend à son tour la parole et explique qu'entre le projet de résolution proposé et la discussion qui vient d'avoir lieu, il ne saisit pas exactement si c'est la Cour d'Honneur ou l'espace dans la rue devant la Cour d'Honneur que l'on veut rebaptiser. Il souhaiterait donc que ce point puisse être clarifié.

Il souhaite également appuyer les propos de Madame Candelier parce qu'il lui semble important qu'à Sèvres il y ait un lieu qui rappelle les événements de la résistance, de la déportation. Cette période terrible de notre histoire ne doit pas s'effacer de la mémoire collective et il est important de trouver un lieu pour rappeler ces événements. Il pense qu'on pourrait aller plus loin dans ce qui est proposé en associant le nom de ces événements aux

Sévriens qui ont participé de façon active à la protection d'enfants qui auraient pu être déportés. Il souhaiterait donc que l'on puisse mettre aux voix la proposition de donner le nom des époux Hagnauer ou d'Yvonne Hagnauer à cette place.

Monsieur le Maire répond sur plusieurs éléments et d'abord sur l'organisation spatiale. A termes, il est envisagé, si c'est possible, d'ouvrir davantage l'hôtel de ville en retirant les grilles qui entourent l'hôtel de ville, à la fois sur la Cour d'Honneur et la Cour Saint Omer. Il serait question d'ouvrir les murets pour créer un espace public qui réponde à l'espace public situé devant le collège et créer un véritable parvis au lieu de cours closes de part et d'autre de grilles.

Ensuite, Monsieur le Maire est entièrement d'accord avec les différents intervenants sur la nécessité d'honorer Madame Hagnauer. Il ajoute toutefois que Madame Hagnauer n'est pas la seule à avoir eu le courage, au péril de sa vie, d'accueillir des personnes recherchées, en l'occurrence juives, sur la ville de Sèvres. Il y a eu à Sèvres quatre "justes parmi les nations" : Madame Eve Jacquier, Madame Yvonne Hagnauer et enfin Monsieur André et Madame Jane Perrot. Il lui semble donc tout à fait juste et normal, qu'un hommage leur soit rendu ; c'est pourquoi lors de la journée nationale du souvenir des victimes de la déportation, le 26 avril prochain, une plaque sera dévoilée dans l'escalier d'honneur de la mairie à côté de l'hommage aux morts pour la France ressortissants de la ville de Sèvres. Cette plaque est en cours de réalisation auprès de l'entreprise Jabouin à Sèvres et sera dévoilée le 26 avril.

Pour la proposition de vote de Mme Candelier sur l'idée d'appeler le parvis « parvis Yvonne Hagnauer », Monsieur le Maire accepte que la proposition soit soumise au vote, même s'il aurait préféré un consensus.

Sur la remarque de Madame Bouquet selon laquelle la joie devrait être dissociée du souvenir ou que les espaces de joie ne pourraient pas être dans des lieux de mémoire, dans des lieux porteurs de sens, c'est un point de vue que pour sa part il ne partage pas. Il lui semble qu'au contraire on doit s'enraciner dans toute notre histoire, faite de moments douloureux ou glorieux et il ne partage pas cette idée qui consisterait à confiner des endroits qui seraient dévolus à la tristesse et à la déploration et des endroits qui seraient pour la jubilation et la fête.

Madame Candelier demande s'il peut y avoir une suspension de séance de trois minutes.

Monsieur le Maire accède à cette demande et précise, avant la suspension, que la plaque sera marquée "*hommage aux Sévriens justes parmi les nations*" avec le nom des quatre Sévriens et qu'elle sera apposée dans l'escalier d'honneur.

***suspension de séance ***

A la reprise de séance, Monsieur le Maire se permet d'insister sur la nécessité de faire quelque chose le 26 avril prochain, en effet il se trouve que Madame Robinet est aujourd'hui la dernière survivante déportée de Buchenwald, elle est donc d'un certain âge et cela fait trente ans qu'elle porte cette demande. Il y a donc une certaine urgence à donner crédit à cette demande et à la marquer définitivement dans l'espace public.

Madame Candelier remercie Monsieur le Maire et prend acte du fait qu'il souhaite donner un premier signe concernant l'hommage de Sèvres et de ses habitants à ces quatre "justes parmi les nations" par l'apposition d'une plaque en mairie. Elle pense que c'est un bon début mais qu'il faudrait trouver un espace public accessible et visible par l'ensemble de nos

concitoyens, notamment pour les plus jeunes qui n'ont peut-être pas forcément l'habitude de fréquenter énormément les escaliers de la mairie. Elle maintient donc sa demande de marquer plus fortement cet hommage en trouvant un endroit plus adapté, ce qui sera peut être difficile, qui puisse vraiment marquer la mémoire de ces personnes. Elle suggère d'ailleurs de faire une communication très large dans Le Sévrien et aussi auprès des scolaires concernant cet hommage prévu le 26 avril.

Madame Candelier partage l'opinion de Monsieur le Maire : dénommer ainsi un espace public où il se passe des fêtes et des choses dans la bonne humeur, n'est pas choquant. Par ailleurs concernant nos amis de Wolfenbuttel, elle pense au contraire qu'ils sauront apprécier le fait d'être associés aussi à cette dénomination. Cinquante ans sont passés, il y a toujours des choses affreuses dans le monde mais nos amis allemands ont fait un véritable travail sur leur Histoire.

Madame Bouquet tient à faire une explication de vote : le groupe Modem est d'accord avec l'idée mais pas avec le lieu retenu.

Monsieur le Maire demande à Madame Candelier de lui confirmer son souhait concernant la demande de vote alternatif.

Madame Candelier répond qu'elle retire sa proposition de vote alternatif et qu'elle votera pour le projet de délibération.

Monsieur le Maire la remercie et met la délibération aux voix.

Le débat étant clos, M. le Maire met la délibération aux voix.

La délibération est adoptée à la majorité, avec 2 votes contre: M. GIAFFERI, Mme BOUQUET.

3°/ Budget communal - Approbation du budget primitif de l'exercice 2015 et du budget primitif du service annexe du parking du Théâtre.

Rapporteur : Monsieur DECOUX

En guise de préambule, Monsieur Decoux rappelle que l'on se situe dans un contexte contraint, avec des baisses importantes des dotations de l'Etat et de la communauté et des hausses des prélèvements qui pèsent sur la commune.

En la matière, deux options sont possibles pour maintenir les prestations malgré une forte baisse des recettes : la première et la plus facile aurait été d'augmenter les impôts ; l'alternative était de réduire les dépenses, ce qui a été la piste de travail pour ce budget afin de pouvoir continuer à investir, tout en prenant en compte cette baisse très importante des ressources.

Rapidement quelques éléments pour situer le contexte : Sévres est une ville dont la population augmente de plus de 5% en quinze ans. Si cela ne paraît pas forcément très significatif, cela implique néanmoins une hausse des demandes et des attentes de la population sévrienne.

Le revenu moyen par habitant est supérieur aux moyennes nationales et de la région Ile-de-France où trois quarts des foyers fiscaux sont imposés à l'impôt sur le revenu et où le taux de chômage reste stable, de deux points et demi en dessous de la moyenne nationale.

Le nombre d'enfants scolarisés pour 1 000 habitants est de plus de 10% supérieur à la moyenne nationale, c'est donc évidemment un service important qui est rendu et avec des

attentes bien compréhensibles sur ce sujet. Le secteur économique est dynamique puisque les créations d'entreprises sont en augmentation et, enfin, Sèvres fait partie d'une des dix plus importantes communautés d'agglomérations qui regroupe 306 000 habitants. Pour finir la population est assez équilibrée en âge : 39% de la population a moins de 29 ans, 43% de la population a entre 30 à 59 ans et 18% a plus de 60 ans. Tout ceci représente bien sûr des attentes différentes par rapport aux services de la ville.

Monsieur Decoux rappelle que l'Etat a pris la décision de diminuer très fortement la dotation générale de fonctionnement. Pour Sèvres c'est une baisse de 667 000 euros sur un an soit moins 15% de revenu sur une année et entre 2009 et 2015 la dotation générale de fonctionnement de la ville de Sèvres aura baissée de 71%. Cette baisse devrait continuer dans les mêmes proportions pendant au minimum les années 2016 et 2017.

La deuxième baisse dans les recettes concerne la dotation de solidarité communautaire que GPSO reverse aux communes membres, qui va baisser cette année de 285 000 euros, soit 7% de baisse sur un an. Enfin, il faut compter avec une augmentation de dépenses, là aussi imposée par l'Etat, avec la hausse des contributions au fonds de solidarité régionale Ile-de-France et au fonds de péréquation intercommunale (+ 138 000 euros, soit 18%).

Au final, si on additionne ces trois montants, on arrive à une baisse de dépenses de 1 090 000 euros, ce qui représente 3,6% des dépenses réelles de la commune et 7% des dépenses hors frais de personnel.

Monsieur Decoux explique que l'objectif de ce budget est de maintenir la capacité d'investissement de la ville, pour garantir l'entretien du patrimoine et la qualité de vie des Sévriens. Le budget proposé présente donc une capacité d'autofinancement stable, afin de pouvoir financer un certain nombre d'investissements pour la ville.

Concernant le budget de fonctionnement, les charges à caractère général s'inscrivent en baisse de 3,45% et les charges de personnels en baisse de 1,64%, ce qui est une première depuis de nombreuses années pour la ville de Sèvres. Cela mérite d'être souligné car cela signifie un effort particulier notamment de non-renouvellement de certains départs.

Les charges de gestion courante (incluant notamment les subventions) baisseront de 15% entre 2014 et 2015 et les charges financières baisseront de 19%, du fait de la baisse des taux d'intérêts et de la renégociation de certains éléments de la dette.

Concernant les recettes, les produits des services et du domaine, (comportant notamment les recettes de restauration scolaire et les participations des familles pour la petite enfance) s'inscrivent stables en légère hausse de 0,2%.

Les impôts et taxes sont inscrits en hausse de 0,8%, ce qui est simplement la retranscription des hausses des bases votées par le Parlement puisque les taux de fiscalité, sont inchangés.

Les versements de la communauté d'agglomération sont en baisse (- 7%), de même que les dotations et participations de l'Etat du fait de la baisse de la dotation générale de fonctionnement. On peut souligner également une baisse des produits de gestion courante de moins 18%, lié à la Maison des entreprises et de l'emploi.

Sans rentrer dans le détail des différents postes, Monsieur Decoux souligne la grande variabilité des droits de mutation, qui est un élément à prendre en compte dans le budget et sur lequel le budget 2015 reste assez prudent.

Sur la question des versements de GPSO, comme toutes les autres communes de l'agglomération, la baisse représente 9% de la baisse totale que GPSO inscrit, c'est-à-dire 3,3 millions d'euros. GPSO a en effet inscrit un plan d'économies de 18 000 000 euros sur trois ans et cette tendance est amenée à être reconduite.

Concernant les dépenses de fonctionnement, Monsieur Decoux souhaite s'attarder un peu plus longuement sur les charges de personnels, poste sur lequel il faut rester attentif. Elles s'inscrivent en baisse de 270 000 euros et représentent 55% des dépenses de fonctionnement, ce qui est un chiffre important mais conformes aux communes comparables. La baisse est due essentiellement à la suppression de 11 postes et à un tassement des crédits alloués aux assistantes maternelles.

Le document rappelle aussi un certain nombre de dépenses nouvelles notamment avec l'impact de la réforme des rythmes scolaires (147 000 euros) mais aussi l'impact des mesures techniques de rémunérations. On peut noter aussi une autre dépense ponctuelle sur cet exercice qui est liée à la révision du PLU pour 36 000 euros.

Monsieur Decoux souhaite rappeler qu'au regard des comptes administratifs des trois années passées, les charges de personnels ont augmenté respectivement de 1,4%, 2,5% et 1,7%. Le fait de pouvoir présenter un budget en baisse sur ce poste-là représente donc effectivement un réel effort de la commune et de l'administration communale.

Les charges à caractère général s'inscrivent en baisse de 400 000 euros. Elles comprennent un certain nombre de dépenses dont principalement le nettoyage, le chauffage, les fournitures diverses, l'énergie, l'électricité, divers prestations de service. C'est donc un poste de 9 000 000 d'euros qui est étudié avec la plus grande attention pour essayer d'optimiser ces dépenses.

Concernant les subventions aux associations, ce poste s'inscrit en baisse cette année, notamment dans le cadre d'une révision d'un certain nombre d'allocations. La subvention de Dynamic-Sèvres est ainsi fixée à 164 000 euros, la subvention aux œuvres sociales est supprimée et la subvention au comité des fêtes s'inscrit en forte réduction.

Monsieur Decoux souligne ensuite que les frais financiers sont en forte diminution puisque l'encours de dettes à taux variables qui représente un peu plus de 40% de l'encours total de la dette apporte à ce titre-là une baisse de charges qui est favorable. La ville bénéficie donc de cet équilibre, avec un impact positif de la renégociation d'un certain nombre de crédits.

Concernant les fonds de solidarité, régionaux et nationaux, Monsieur Decoux rappelle qu'il n'appartient évidemment pas à la ville d'en fixer le montant et on se contente d'en constater la hausse de 138 000 euros. Sèvres est une commune que l'on peut qualifier de plutôt riche et il est évident que l'Etat demande de plus en plus aux communes dites riches. Sans remettre en cause la nécessité de partager les ressources à travers le territoire, il faut souligner que cela continue à peser, année après année, sur le budget.

Tout ceci conduit à une section de fonctionnement qui dégage un autofinancement prévisionnel de 2,6 millions d'euros, niveau comparable à ce qui avait été dégagé l'année dernière. Cela permet d'avoir une épargne brute prévisionnelle de 800 000 euros pour l'année 2015 qui est tout à fait comparable à celle de l'année 2014.

C'est très important puisque cette épargne brute constitue le solde qui permet de financer les travaux indépendamment de tout emprunt ou d'autres ressources d'investissement. Il est évident qu'une commune qui ne serait pas capable de dégager, année après année, une épargne brute significativement positive, serait dans une situation délicate.

Pour cette année l'annuité de dettes est de 1 800 euros et afin de pouvoir continuer à investir, il est proposé de maintenir le niveau de la dette en inscrivant un emprunt d'équilibre de 1 400 000 euros, ce qui permet de pouvoir envisager des investissements sur le patrimoine de 2 347 000 euros, des subventions d'équipements de 490 000 euros versées notamment à la Semi-Sèvres et aux sapeurs-pompiers, et diverses acquisitions

d'immobilisation d'un montant très significatif de 556 000 euros. Il s'agit donc de maintenir un niveau d'investissements comparable aux années précédentes dans un environnement particulièrement difficile.

Les ressources d'investissements sont constituées de l'autofinancement, des subventions d'investissements pour 506 000 euros, du fonds de compensation de la TVA pour 106 000 euros, de la taxe d'aménagement pour 135 000 euros, du produit des amendes de police pour 150 000 euros, d'autres recettes diverses pour 32 000 euros et donc de l'emprunt d'équilibre pour 1 400 000 euros.

Ce budget d'investissement de 5,4 millions d'euros amène à pouvoir réaliser un certain nombre de dépenses d'investissement et notamment un certain nombre d'acquisitions : mobiliers, au sens large, pour 556 000 euros et matériels informatiques et téléphonie pour 133 000 euros. Monsieur Decoux rappelle que c'est un poste important afin de maintenir à niveau les investissements technologiques de la ville. Autre poste important, l'achat de matériels pour les fêtes et cérémonies et les mobiliers pour les établissements scolaires et périscolaires.

198 000 euros sont prévus pour différents frais d'études et progiciels. Concernant les subventions d'équipement, il est prévu une subvention à la Semi-Sèvres de 400 000 euros pour maintenir l'investissement dans le logement social, ce qui se rajoute aux 1 119 000 euros déjà votés pour le programme de rénovation des Postillons des Bruyères financé à plus de 90% par la ville.

Il lui paraît important de rappeler que dans ces temps contraints, la Ville est encore en mesure de soutenir le logement social à Sèvres, ce qui reste une priorité importante pour la ville.

Autre subvention, celle pour la brigade des Sapeurs Pompiers de 90 000 euros, ce qui est dans la logique des demandes formulées aux villes de la région parisienne.

Des travaux d'entretien du patrimoine sont inscrits pour 2,3 millions d'euros. Le patrimoine est évidemment un élément essentiel pour les Sévriens, c'est ce qui constitue notamment le plaisir de vivre à Sèvres et il est important de pouvoir le maintenir. Pour cela différentes mesures sont prévues : en premier lieu et de façon prioritaire, des travaux de sécurité et de mises aux normes pour assurer la sécurité dans les lieux publics ; des travaux de préparation à la rénovation de l'église Saint Romain (essentiellement des études) ; la réhabilitation du flochage du parking des Cent Gardes que l'on peut assimiler à des travaux de sécurité puisqu'il s'agit notamment de travaux de gros entretien, ou la réfection de la verrière de la médiathèque de Sèvres qui pose de graves problèmes d'étanchéité.

L'installation d'un distributeur automatique de billets aux Bruyères est également inscrite au budget, ainsi qu'une rénovation importante sur la crèche de la Roseraie (200 000 euros) et sur la crèche du Vieux Moulin (80 000 euros), preuve de l'investissement de la Ville dans le domaine de la petite enfance. Il y a également des travaux de rénovation sur les écoles Gambetta pour un total de 212 000 euros, un certain nombre de réfection de logements, notamment pour le personnel communal, pour 112 000 euros et des travaux d'études et de confortement de 100 000 euros pour le gymnase des Postillons qui présente effectivement un certain caractère de vétusté. Enfin, des travaux sur la rue de la Garenne, en concertation avec l'ONF, représentent un montant de 65 000 euros.

Tout cela montre bien une poursuite d'un programme d'investissements sur différents axes qui permet de maintenir le patrimoine communal et de le développer.

Avant de conclure, Monsieur Decoux souhaite ajouter quelques mots concernant la dette. L'annuité de la dette s'élève à 1 800 000 euros cette année, répartie à 60% à taux fixe et 40% à taux variable, ce qui est une répartition très saine. Le taux moyen d'intérêt est de 2,65%

au 31 décembre 2014, ce qui est un taux très bon compte tenu de l'âge de cette dette. La dette par habitant est très faible, comparée notamment à la dette nationale et cette dette s'inscrit en baisse pour la commune, contrairement à la dette de l'Etat qui est annoncée en hausse en pourcentage du PIB pour les deux années à venir.

En conclusion, Monsieur Decoux remercie les services financiers de la ville qui ont fait un gros travail pour préparer ce budget.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Giafferi.

Monsieur Giafferi commence par remercier Monsieur Decoux pour sa présentation, ainsi que les services de la ville pour la qualité des documents fournis. C'est une habitude mais il est toujours important de le rappeler.

Il constate le souhait de la Municipalité de maintenir les taux d'imposition municipaux inchangés et juge que c'est une bonne chose, indispensable effectivement au regard de la pression fiscale subie par nos concitoyens et obligatoire pour rester cohérent avec les engagements de la campagne électorale de 2014.

Le principe de recherche d'économies lui semble également opportun et il note que cette recherche d'économies sera pérennisée, ce qui est encourageant mais aussi systématisée, ce qui, pour le coup, lui semble plus imprudent. En effet, les Sévriens vont se rendre compte peu à peu que les qualités de certains services auxquels ils étaient habitués et la réactivité qui était la règle à l'époque précédente ont quelque peu décliné.

Concernant la taxe sur les droits de mutation qui passe dans ce projet de budget de 1 300 000 euros à 1 350 000 euros, il aurait été plus prudent de la laisser inchangée puisque même si les transactions peuvent en effet reprendre un peu en 2015, les prix auront baissé ce qui devrait générer une stagnation de ces droits de mutation. Il est vrai qu'il ne s'agit que de 50 000 euros, ce qui reste relatif pour le budget de la ville.

Le principe de la réduction des dépenses est un bon principe évidemment mais on peut s'interroger sur la suppression de certains postes, qui retire indiscutablement dans certains cas de la qualité aux services rendus aux Sévriens et de la réactivité dans les réponses qu'ils sont en droit d'attendre des services et plus précisément du cabinet du Maire. Le constat de ne pas se sentir pris en considération commence à poindre et il a d'ailleurs été quelquefois alerté par des Sévriens sur la déception qu'ils manifestaient à cet égard.

Monsieur Giafferi attend par ailleurs le bilan de l'expérience English School qui devrait coûter 30 000 euros cette année à la commune.

Pour le reste, il lui semble que les perspectives d'investissement et de projets évoquées lors de la campagne électorale de 2014 sont d'ores et déjà difficilement atteignables. A bientôt 20% de cette mandature, il ne peut qu'émettre un doute certain sur le bon déroulement de ces engagements programmatiques.

Monsieur Giafferi a d'ailleurs noté dans le dernier éditorial du Sévrien que Monsieur le Maire semble acter lui-même que les projets mettent du temps à voir le jour. En conséquence et sans pour autant remettre davantage en cause ce projet de budget 2015, il considère avec Madame Bouquet, plus juste de s'abstenir de voter le budget présenté.

Madame Candelier prend à son tour la parole et souhaite avant toute chose féliciter les services pour la clarté des documents remis ; elle remercie aussi Monsieur Decoux de son long exposé, très fourni en explications.

Pour commencer, elle trouve bien imprudent de prévoir dès à présent que les taux d'imposition n'augmenteront pas durant ce mandat. Elle prend date et propose de se revoir à ce sujet dans quelques mois ou dans quelques années.

Elle déplore comme Monsieur Decoux la poursuite d'une politique de réduction des financements de l'État vers les collectivités territoriales mais elle observe cependant que Monsieur Decoux s'attarde assez peu sur les baisses de subventions du Conseil Général et peut-être encore moins sur la baisse de 17% de la dotation de solidarité communautaire en provenance de GPSO.

Lors du débat d'orientation budgétaire, elle a eu l'occasion de regretter le manque de rupture entre la précédente municipalité et la majorité actuelle. Comme ses prédécesseurs, la Municipalité choisit de réduire ou de faire croire à une réduction de la voilure en matière de fonctionnement. Elle estime ainsi pouvoir, par exemple, diminuer la facture énergétique de la ville de 5% dans un contexte d'augmentation continue des prix de l'énergie et cela en diminuant l'entretien courant du patrimoine de 60% et les travaux sur ce même patrimoine de 48%.

Même avec un hiver particulièrement doux, il lui semble qu'il faudra enlever au moins une ampoule sur deux dans certains bâtiments municipaux et donc diminuer le confort des usagers si on veut atteindre cet objectif de diminution.

Cela fait maintenant des années qu'elle explique à ce conseil qu'il faut investir dans des travaux de rénovation énergétique dans des opérations d'isolation, de changement de mode régulation et de chauffage afin d'obtenir au minimum une stagnation des dépenses étant donné l'inexorable augmentation des coûts énergétiques. Elle regrette de n'être à nouveau pas être suivie en 2015.

Madame Candellier évoque la politique « d'affichage » concernant la baisse de 28% des subventions aux associations et établissements publics ainsi que la commission qui aurait été chargée de procéder aux arbitrages et dont elle a appris l'existence en commission. Elle se dit, avec ses collègues de l'opposition, tout à fait favorable à aider et à siéger dans cette nouvelle instance municipale qui n'a visiblement pas de contours définis de façon publique.

Comme l'an passé, le budget de Dynamic semble avoir été voté à hauteur de 380 000 euros de subventions en provenance de la ville et comme l'an passé, celle-ci n'affiche qu'un besoin de 200 000 euros. Elle donne rendez-vous donc au budget supplémentaire dans quelques mois pour rétablir la vérité des prix sur Dynamic.

Elle note qu'il y a 50 000 euros de moins pour l'association des œuvres du personnel, l'AOS, qui de fait est dissoute mais dont les activités sont réintégrées au budget municipal. C'est la même chose pour la Caisse des écoles qui enregistre une baisse considérable de sa subvention mais qui, elle aussi, est en voie d'extinction et dont les prestations vont être reprises dans le budget de la commune. Cela ressemble à un petit tour de passe-passe un peu raté.

Concernant les investissements, ceux-ci sont en baisse globale de 27% par rapport au budget voté en 2014. Si on ajoute que le taux de réalisation des budgets d'investissement ces dernières années est en dessous de 50% on ne peut que constater un désinvestissement constant de la ville et elle ne voit donc pas en quoi la politique d'investissements mérite le qualificatif de « soutenu ».

La Ville va recourir à un emprunt d'équilibre de 1 400 000, qui comme chaque année ne sera pas réalisé en totalité puisque dans quelques semaines la Ville annoncera fièrement avoir réalisé un excédent supérieur aux prévisions 2014.

Les grandes lignes des résultats de l'exercice antérieur sont parfaitement connus à ce jour, en avril, la Municipalité disposait donc de toutes les cartes en main pour réaliser un budget vraiment sincère du point de vue politique et comptable. Et pourtant comme l'équipe précédente, la Municipalité refuse de donner ces résultats au conseil municipal et à la

population et préfère faire voter un document qui ne reflète pas la réalité de la situation financière de notre commune. Ne partageant pas ces orientations, elle votera donc contre ce budget.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Durdux.

Monsieur Durdux remercie d'abord Monsieur Decoux pour cette « brève » synthèse du budget de la ville pour 2015 et promet d'essayer d'être aussi bref que lui pour ses commentaires. Il s'associe par ailleurs aux remerciements de Madame Candelier et du groupe Modem vis-à-vis des services de la ville pour la présentation très claire de ce budget, qui permet d'aller à l'essentiel.

Ses éloges s'arrêteront là car il considère le reste comme assez décevant. En premier lieu il note une grande lacune dans ces documents transmis, à savoir qu'il n'y a aucune estimation sur le réalisé du compte administratif 2014. Or pour apprécier un budget il est primordial de pouvoir disposer de bases de comparaison solides comme le réalisé de l'année précédente. Monsieur Durdux dénonce une très mauvaise tradition à Sèvres qui consistait à cacher à l'opposition les éléments du compte administratif tant que le budget N+1 n'était pas voté et il constate que le changement de municipalité n'a pas mis fin à cette mauvaise pratique.

Sur l'analyse du budget, Monsieur Decoux a rappelé le contexte : une économie plutôt en stagnation, une baisse des dotations générales de l'Etat, des compensations qui augmentent et a expliqué que globalement pour pouvoir préserver les capacités d'investissement de la ville il fallait faire des dépenses de fonctionnement.

Monsieur Durdux trouve qu'il est assez difficile de savoir si tout cela est vrai ou pas, puisque la Municipalité cache le compte administratif 2014.

La Municipalité annonce qu'elle va faire des baisses sur les dépenses de fonctionnement, on peut donc légitimement penser qu'on sera inférieur aux dépenses de 2013. En faisant des comparaisons par rapport au CA 2013, puisque on cache celui de 2014, Monsieur Durdux est assez surpris des éléments de comparaison car globalement les dépenses de fonctionnement passent de 28,5 à 29,2 (+ 2,5%). Il estime donc que l'on trompe la population en refusant de divulguer les chiffres 2014.

Il observe la même chose pour les coûts de personnel : on avait dépensé 15,7 millions en 2013 et il est prévu 16,05, soit 2% de plus. Ceci alors qu'en 2014 on a supprimé un certain nombre de postes assez coûteux, comme le directeur de cabinet, le chauffeur du maire et que le DGS de la ville a été remplacé par son adjoint lequel n'a pas été remplacé.

Globalement Monsieur Durdux se dit d'accord sur le principe de toutes ces économies mais on ne retrouve pas l'argent ainsi économisé dans le budget présenté.

La présentation est d'autant plus floue et pernicieuse, qu'on continue à utiliser des « cagnottes » cachées ça et là par vos prédécesseurs, comme la trésorerie Dynamic-Sèvres en ne prévoyant que 200 000 euros de subvention au fonctionnement contre 444 000 en 2013. Cette différence de 250 000 euros représente quand même 1% du budget de fonctionnement de la ville.

Concernant l'examen des subventions, les budgets qui sont réservés aux associations sociales, le soutien scolaire, la Maison de la Famille, l'action sociale hors CCAS ne sont pas affectés, ce dont il se réjouit. Il constate que pour les subventions aux arts et au patrimoine, (comme les concerts de Marivel, la SUM, la Sévrienne des Arts), on a une forte augmentation de plus de 50% par rapport à 2013. Sèvres Unité Musique et Sèvres Patrimoine voient ainsi leur dotation augmentée de près de 60% alors que soit dit en passant la société d'archéologie

de Sèvres fait un travail remarquable avec nettement moins de moyens. Il trouve qu'on fait ici un certain choix d'élitisme et qu'on y consacre des moyens importants

Par contre, pour les associations sportives, il a le sentiment qu'il a été décidé de leur tordre le cou. En comparant les budgets alloués aux principales associations sportives entre 2013 et 2015 on constate les diminutions suivantes : le COS passe de 76 600 à 68 990, soit plus de 10% de baisse ; la Jeune Sévrienne passe de 25 000 à zéro ; Sèvres Foot Ball Club de 76 700 à 69 000 soit près de 10% de baisse ; Tennis Club de Sèvres de 11 400 à 7 500. A noter les subventions pour le futsal augmentent et passent de 1 215 à 2 215 mais Nautique Sèvres baisse de 3 600 à 3 200... Globalement, pour les associations sportives, hors Dynamic-Sèvres, on passe de 196 000 euros à 90 000 euros soit une baisse de 50% en deux ans. Les associations apprécieront. Si on inclut Dynamic Sèvres on passe de 640 000 à 290 000 donc une baisse de 60%. Il semblerait qu'on n'aime pas le sport à Sèvres.

Monsieur Durdux rappelle tout de même que la ville de Sèvres ne dispose d'aucun service de sports, l'ensemble des activités sportives de la ville étant déléguées à des associations dirigées et animées le plus souvent par des bénévoles. Or ces associations se débattent souvent dans des difficultés organisationnelles, comptables, financières, de gestion de personnel et le signal envoyé ce soir, c'est qu'on réduit d'un facteur deux le budget pour ces associations. Sans vouloir faire de jeu de mots cela ne lui paraît pas très « sport » alors que les associations sportives sont au premier plan dans la ville pour assurer la cohésion entre les générations, les classes sociales.

Pour revenir au contexte général, cela fait effectivement plusieurs années que l'on entend lors de l'examen de budget un certain nombre de gémissements sur les baisses de dotations de l'Etat sans qu'on ne voit d'action structurelle pour y faire face. Il constate qu'aujourd'hui il n'y a pas plus de visibilité sur des propositions structurelles sur le long terme pour faire face à cette situation.

Comme Madame Candelier, il remarque à son tour qu'aucun investissement majeur ou significatif n'est prévu pour réduire les dépenses énergétiques de la ville qui se montent à 1,4 millions d'euros. Si on fixait sur la mandature un plan d'amélioration d'efficacité énergétique des bâtiments municipaux, de l'ordre de 50%, on absorberait déjà 50% de la baisse de la DGF subie depuis cinq ou six ans.

De la même façon, il a déjà invité ou suggéré à la Municipalité d'accroître la coopération intercommunale mais là encore il ne trouve rien de substantiel dans le discours financier qui permettra de travailler sur ces axes-là.

Globalement, et pour conclure, Monsieur Durdux estime que la Ville n'est pas équipée de plan à long terme pour faire face à cette situation et couper fortement des subventions à certaines associations pour donner l'impression que l'on bouge ce ne lui paraît pas une bonne politique. Pour toutes ces raisons le projet de budget ne suscite pas ses félicitations et le groupe socialiste n'approuvera pas ce budget.

Madame de Longevialle-Moulaï prend très brièvement la parole pour revenir sur un point déjà abordé lors de la commission des affaires sociales concernant le tassement des crédits alloués aux assistantes maternelles. Dans le compte-rendu déposé ce soir, il est répondu, concernant la première question, qu'il faut plutôt utiliser le terme de réajustement sur l'effectif réel (31 agents) eu égard à l'effectif budgété (35 agents). D'autre part, l'affectation serait effectuée en priorité sur des agents en accueil collectif, crèche, etc., dont le niveau de spécialisation a moins d'impact sur le budget communal que le recrutement des assistantes maternelles. Elle avoue ne pas très bien comprendre cette réponse et aimerait avoir une explication de texte.

Monsieur Delacour souhaite à son tour faire quelques remarques sur cette présentation du budget et également souligner la lisibilité du document.

Si l'idée de donner plusieurs années de perspectives, en termes historiques, à travers les comparatifs, lui semble très bonne, en revanche, l'utilisation de séquences de chiffres issus des budgets primitifs successifs et non du réalisé lui paraît plus problématique. En effet, un budget se compare au réalisé et non pas au prévisionnel. Il est donc important d'avoir une bonne visibilité sur les chiffres réels des années précédentes. Or, de ce point de vue, on constate que, dans les années récentes la ville a dépensé moins qu'elle n'a collecté, d'où le désendettement notée par Monsieur Decoux.

Une récente communication municipale expliquait d'ailleurs que la ville est deux fois moins endettée par habitant que la moyenne du département. Dans ce contexte, répercuter entièrement les baisses de dotations pour aboutir à des équilibres similaires à ceux de l'année précédente revient à continuer à collecter plus et à distribuer moins. C'est un choix politique contestable et pour cette raison il ne votera pas le budget présenté.

Monsieur Fortin prend la parole pour s'étonner de ces flots de critiques et souhaite donner son éclairage sur ce qui est un budget exceptionnel. On n'a jamais vu, dans aucune commune de France une telle réduction des recettes.

Le budget présenté est remarquable. Même si des efforts avaient été faits dans les années précédentes, c'est la première fois que le sujet a réellement été pris dans tous les domaines et que de telles recherches d'économies ont été faites. C'est difficile de réduire, de ne pas remplacer les postes malgré cela une dizaine de postes n'ont pas été remplacés ; la Ville se restructure. Il espère que dans les années à venir on pourra continuer à faire ces économies mais il tient à souligner la qualité de ce budget. Il termine sur le sport et qualifie les propos de Monsieur Durdux de scandaleux. Cette idée "on veut tordre le cou du sport" est complètement absurde et proprement scandaleuse.

Dans le domaine du sport les subventions financières représentent « peu » par rapport à l'apport des moyens en nature puisque le plus important ce sont les équipements sportifs qui permettent l'activité des clubs. De ce côté, la ville continue à faire des efforts dans l'entretien du patrimoine et des équipements sportifs. La ville n'a absolument pas changé, elle est toujours aussi passionnée par le sport et il félicite le Maire pour ce budget.

Monsieur Durdux laisse aux personnes animant les associations sportives le soin d'apprécier les propos de Monsieur Fortin.

Avant de donner la parole aux différents adjoints pour répondre sur leur délégation, Monsieur le Maire fait observer qu'il y a là un bombardement de questions sur des points de détail qui visent peut-être à brouiller l'essentiel. Les chiffres sont têtus et il faut garder à l'esprit l'essentiel :

Il y a une baisse de la DSC de 284 000 euros et de la DGF de 667 000 euros, une augmentation du fonds de solidarité de la région Ile-de-France de 272 000 euros, une baisse de l'appel du SPIC de 100 000 euros, soit 1 123 000 euros. Un point de fiscalité c'est 148 000 euros.

Cette année, par rapport à l'année dernière il y a 7,58% de recettes fiscales qui disparaissent au niveau de la Région Ile-de-France et au niveau national. Si la Ville avait voulu conserver le même niveau de vie et de service sans faire aucun effort, il aurait fallu augmenter les impôts de 7,58%.

D'ailleurs, il met au défi de trouver un exemple dans les trente dernières années d'une baisse des dépenses de fonctionnement de 3%.

Ensuite, il rend hommage aux capacités divinatoires de Monsieur Giafferi qui affirme que la TAMO sera de 1 350 000 au lieu de 1 300 000. En effet, Monsieur Giafferi parle d'un cabinet qui n'existe plus et d'ailleurs il précise qu'on n'est qu'au sixième du mandat et non à 20 %, il l'invite donc à réviser ses mathématiques.

Ce qui est certain c'est que l'effort qui a été fait sur le budget l'a été par des économies étudiées poste par poste et la Municipalité n'a pas à rougir de ce budget, au contraire elle peut en être très fière. Beaucoup aurait fait dans la facilité en augmentant d'autant les impôts, or ici, on fait 0% d'augmentation des taux, on initie le désendettement, (- 400 000 euros) et on garde la capacité d'autofinancement pour faire des investissements.

Monsieur Decoux souhaite couvrir un certain nombre de points et il passera ensuite la parole à Thibaud de Gestas pour les économies énergétiques, à Catherine Marle pour les associations et à Louise Bompaire pour les assistantes maternelles.

Sans rentrer dans le flot de questions, il note quand même que finalement tout le monde se félicite de ce maintien des taux, ce qui était d'ailleurs le défi majeur de ce budget. On peut discuter du reste pendant longtemps mais c'était cela le point principal.

Sur la recherche d'économies, Monsieur Decoux répond à Monsieur Giafferi, que sans vouloir dissocier sur la systématisation, cela reste un objectif vertueux. Cette réflexion doit être en tout cas intellectuellement systématique, c'est-à-dire qu'on doit s'interroger sur la façon de dépenser ; cela lui paraît extrêmement positif même si ça n'est pas encore forcément ancré dans l'esprit de toutes les instances gestionnaires du pays.

Sur les droits de mutation, Monsieur Giafferi a dû mal lire le rapport puisqu'on a 1 466 000 euros de notifiés en 2014 et qui sont donc inscrits en baisse par rapport à l'année 2014.

Sur les économies d'énergies, il laisse Monsieur de Gestas répondre.

Sur les subventions concernant Dynamic-Sèvres, ce point a effectivement été évoqué en commission des finances et on a noté une réduction par rapport à l'année dernière et une variation par rapport à ce qui est inscrit au budget Dynamic-Sèvres. Pour cela, deux choses : d'une part, la Ville n'est pas liée par ce que Dynamic-Sèvres inscrit à son budget. D'autre part, la Ville a choisi de faire preuve de prudence puisque les recettes de Dynamic sont en hausse cette année, de l'ordre de 17%. La Ville a donc souhaité maintenir la subvention au niveau de l'année dernière pour étudier quel serait le besoin réel de cette association. Cela étant, cette association est très importante pour la ville et reste fortement soutenue par la Ville, contrairement à ce qui a pu être dit sur un éventuel désintérêt pour le sport.

Monsieur Decoux note que Monsieur Durdux, Monsieur Delacour et Mademoiselle Candelier reviennent chacun sur le sujet des réalisations de budget par rapport au compte administratif. Sur le fond ils ont raison, c'est un point qui a été évoqué en commission des finances, mais chacun sait qu'il est extrêmement difficile, pour des raisons techniques, d'avoir les éléments suffisamment tôt dans l'année, puisque comme le directeur financier de la ville l'a expliqué en commission, certains éléments ne sont pas encore notifiés, notamment le travail en cours avec le trésorier.

Monsieur le Maire intervient un instant pour rappeler que le Code Général des collectivités prévoit qu'on doit adopter le budget principal d'une ville quinze jours après la notification des dotations de l'Etat. A ce jour, la ville n'a pas eu de notification des dotations de l'Etat, c'est-à-dire qu'on pourrait aujourd'hui, alors qu'on est à la mi-avril, dire au préfet qu'on n'est pas en capacité de voter le budget.

Monsieur Decoux répond qu'effectivement sur le fond, c'est vrai, et ce serait un schéma qui serait intéressant d'adopter mais pour le moment, on n'est pas en mesure de le faire et l'Etat ne nous aide pas sur ce point-là.

Monsieur Durdux évoquait notamment l'évolution des charges de fonctionnement entre le compte administratif 2013 et le budget 2015, Monsieur Decoux rappelle donc que la Municipalité n'était pas en charge du budget en 2013 et que s'il est peut-être théoriquement intéressant de faire référence à une année antérieure 2013, ne semble pas indiquée.

Monsieur Durdux explique qu'il faisait référence aux seuls éléments dont il dispose.

Monsieur Decoux répond que le budget fait référence aux éléments de 2014 qui est l'année où la Municipalité a pris en charge la responsabilité des finances. Tout le reste en découle. Concernant le désendettement, Monsieur Delacour a reproché à la Ville de répercuter les charges sur des baisses de dépenses mais il ne voit pas très bien comment procéder différemment sauf à endetter plus la commune pour maintenir un niveau d'investissement, ce qui ne lui semblerait pas très sain et qui augmenterait les charges financières pour la commune. Il lui semble qu'à l'heure actuelle, le but n'est pas de s'endetter pour s'endetter, même si les taux d'intérêt sont très bas, et les projets d'investissement proposés ne sont pas des projets de gros investissement, ce sont des projets de maintien du patrimoine.

Monsieur de Gestas prend à son tour la parole et rappelle que la Municipalité a été élue il y a un an. Pour mener à bien des projets, il faut réaliser au préalable des études. Comme chacun a pu le remarquer, il y en a un certain nombre dans ce budget. Il est faux de dire qu'aucun projet n'a été réalisé l'année dernière et qu'aucun ne le sera cette année ; mais il y aura bien sûr de plus gros projets à partir de 2016.

Pour revenir sur l'énergie, il répond à Monsieur Durdux que vouloir diminuer de 50% la consommation d'énergie, c'est un vœu pieux, puisqu'il faudrait reconstruire l'ensemble des bâtiments de la ville et encore. Il est inscrit effectivement une baisse de 5% qui est assise sur des opérations qui ne nous auront rien coûté puisqu'on a commencé par renégocier les contrats de fourniture d'énergie, ce qui a permis, selon négociation, des réductions. Pour répondre à la question de Madame Candelier, on est également en train de modifier la manière de gérer l'énergie, en réglant différemment le matériel pour l'optimiser.

Monsieur de Gestas ajoute que la Ville a embauché un ingénieur spécialiste sur ce sujet, qui travaille d'arrache-pied justement pour modifier les comportements des équipements et les 5% de diminution devraient être atteints non seulement sur l'électricité mais aussi sur le gaz et sur l'eau. Ce devrait être d'autant plus réalisable qu'il y a cette année la dérégulation du marché de l'électricité avec une légère baisse du coût unitaire du KW/H. Ces 5% sont tout à fait réalistes, on reste vertueux sur nos investissements.

Il a également entendu dire que la Ville ne faisait plus ou plus très bien la maintenance de ses équipements, cela l'étonne d'autant plus que l'ensemble des investissements sur les équipements de la ville, et ils sont quand même relativement nombreux et variés, sont dédiés. La Ville s'améliore en permanence grâce aux nouveaux process avec des personnels de plus en plus qualifiés. Il précise d'ailleurs que les équipements sportifs constituent, avec les écoles, l'essentiel des investissements et des dépenses de maintenance.

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Marle, pour les subventions aux associations.

Madame Marle estime pour sa part que la Ville peut se féliciter de ce budget pour les subventions puisque toutes les communes alentour ont systématiquement appliqué une baisse des subventions aux associations, alors que la ville de Sèvres a décidé de maintenir les subventions sur un grand nombre d'associations, notamment toutes celles qui ont des subventions de moins de 1 000 euros et toutes celles qui ont des actions de solidarité, de soutien scolaire.

Elle souligne aussi que certaines associations ne « jouent pas le jeu », c'est-à-dire qu'elles disposent de trésorerie importante et que dans ce cas, elles doivent aussi faire des efforts, nous devons tous être solidaires. On a cité notamment la Jeune Sévrienne, c'est en effet un exemple à citer : l'association n'a pas de subvention parce qu'elle a demandé à ne pas en avoir puisqu'elle avait une trésorerie suffisante. Madame Marle souhaiterait justement travailler main dans la main avec les associations pour que celles qui ont des trésoreries importantes n'hésitent pas à demander des réductions de subvention, sans avoir peur de ne pas avoir de subvention l'année suivante.

On a mentionné la Fondation Sèvres Patrimoine, Madame Marle précise qu'il s'agit d'une convention et non pas une subvention unilatéralement accordée. La ville ne peut pas se désengager d'un accord, qui a été signé pour plusieurs années. La Ville a augmenté de 36% la subvention aux Enfants Animateurs, il faut aussi noter cet effort. Sur la SUM enfin, on a intégré dans la subvention toute l'organisation notamment de la fête de la musique, ce qui est aussi une façon de voir les chiffres différemment.

En conclusion, Madame Marle estime que le budget présenté montre un réel effort pour soutenir les associations cette année.

Madame Gallais demande à son tour la parole. Elle trouve que l'opposition a manifesté une certaine forme de résistance par rapport à ce qui a été communiqué dans le budget. Si en général elle trouve que les interventions sont de bonne qualité, elle se dit un peu déçue sur l'aspect des associations, parce qu'on ne compare que des chiffres vides, sans regarder derrière les trésoreries, les projets plus ou moins importants gérés par des associations. Tout cela évolue dans le temps. Certaines associations prennent en charge des nouveaux projets, d'autres pas ; il faut peut-être faire attention aussi à ce périmètre-là. Quant à dire, sur le budget de la culture, que les associations n'ont pas eu de diminution sur ces budgets-là, c'est faux et elle invite chacun à réviser l'enveloppe globale. Si on intègre aussi le SEJ, on peut réviser ce jugement.

Monsieur le Maire redonne très brièvement la parole à Monsieur Durdux puis Madame Candelier.

Avant de clore ce débat passionnant et très riche, Monsieur Durdux observe que la majorité a parlé de baisses de dépenses, mais il constate qu'elles ne sont pas là quand on regarde par rapport aux éléments réels de 2013 ; cela apparaîtra clairement lors du compte administratif.

Madame Candelier se réjouit tout d'abord que le débat soit aussi large et que les Adjoints au Maire puissent s'exprimer, y compris sur des questions « de détail », ce qui n'était pas toujours le cas dans la précédente mandature. Elle trouve que c'est bien et que cela démontre aussi l'implication personnelle de chacun.

Elle souhaite faire remonter aussi un problème de délai dans la transmission des documents et la difficulté dans laquelle les membres de l'opposition, qui ne participent pas aux réunions budgétaires préparatoires, se sont trouvés pour préparer ce conseil municipal. En effet, ils n'ont découvert le budget et l'ensemble des autres dossiers, pour un conseil assez

lourd, que le lundi soir précédant les commissions. Cela explique peut-être qu'on arrive sur des questions de détail parce tout cela n'a pas forcément pu être regardé en commission au préalable.

Elle aimerait, mais l'objectif n'est pas d'accabler les services qui travaillent eux aussi en flux tendu, que les dossiers puissent être envoyés au minimum un week-end avant les commissions pour pouvoir travailler les dossiers dans des conditions confortables. Chacun sera peut-être plus pertinent en conseil si toutes les questions « de détail », qui ne le sont pas toutes selon elle, peuvent être épuisées en commission et pas en conseil.

Sur cet aspect des choses, Monsieur le Maire concède qu'il y a eu peut-être effectivement une erreur d'appréciation. Le document du PADD a été corrigé jusqu'au lundi et la tactique a été d'envoyer l'ensemble des documents en même temps sous forme dématérialisée, lorsque le PADD a été terminé. Il aurait peut-être été préférable de dissocier les envois et il note cette question de prévoir toujours au moins un week-end avant pour relire les documents, quitte à envoyer certains éléments après.

Le débat étant clos, Monsieur le Maire propose de passer maintenant au vote.

Auparavant, Madame Parpex demande la parole brièvement pour répondre à la question de Madame de Longevialle-Moulaï qui demande une explication sur la phrase "tassement des crédits alloués aux assistantes maternelles". Elle explique qu'il faut utiliser le terme de réajustement, qui porte, d'une part, sur un effectif qui été budgété de 35 agents et un effectif réel de 31 agents.

Monsieur le Maire propose cette fois de procéder au vote.

Le budget étant voté au vu de la balance générale :

Section de fonctionnement (recettes/dépenses)

ADOPTE à la majorité

2 abstentions : M. GIAFFERI, Mme BOUQUET

4 votes contre : M. DURDUX, M. DELACOUR, Mme de LONGEVIALLE MOULAÏ, Mme CANDELIER.

Section d'investissement (recettes/dépenses)

ADOPTE à la majorité

2 abstentions : M. GIAFFERI, Mme BOUQUET

4 votes contre : M. DURDUX, M. DELACOUR, Mme de LONGEVIALLE MOULAÏ, Mme CANDELIER.

4°/ Fiscalité directe - Fixation des taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour 2015.

Rapporteur : Monsieur DECOUX

Monsieur Decoux observe que cette délibération est dans la continuité de ce qui vient d'être présenté sur le budget puisqu'il s'agit de fixer pour l'année à venir les mêmes taux que ceux de l'année 2014, soit un taux de taxe d'habitation de 13,40%, un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de 15,92% et un taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties de 98,5%.

Monsieur Delacour observe que c'est effectivement l'occasion de rebondir sur la réponse de Monsieur le Maire concernant les répercussions automatiques que la municipalité aurait pu faire sur ces taux d'imposition du fait de l'augmentation de certaines charges et diminutions des dotations à la municipalité.

Il revient sur l'observation faite au point précédent à savoir que sur les années précédentes, le taux de réalisation des dépenses prévues est faible et que, année après année, les montants collectés ne sont pas redistribués à la population en termes d'utilité. Les équilibres, tels qu'ils ont été budgétés aujourd'hui et permettant donc la reconduction des taux finalement, vont donc conduire, une fois de plus, à ne pas dépenser autant que prévu. L'emprunt d'équilibre ne sera pas réalisé et le maintien des taux dans ces conditions est bien le minimum que chacun peut attendre, puisqu'une augmentation des taux reviendrait finalement à confisquer encore plus de collectes pour ne pas redistribuer.

Il lui semble qu'il est important qu'un budget soit aussi pensé en termes de distribution d'utilité.

Monsieur Durdux prend la parole pour faire une explication de vote. Le groupe socialiste prend acte du fait que les taux d'imposition restent constants, ce qui est plutôt une bonne chose, il votera contre cette délibération pour ne pas entériner les hausses de taux abusives pratiquées les années précédentes.

Monsieur Decoux répond à Monsieur Delacour qu'il ne peut pas le laisser dire que les montants collectés ne sont pas redistribués à la population en termes d'utilité. C'est absolument faux. Ils ne sont peut-être pas redistribués à l'instant donné où on vote le budget mais ils sont redistribués à la population, notamment lorsqu'on reprend le compte administratif. Effectivement l'emprunt d'équilibre sera peut-être inscrit en baisse, puisqu'on peut espérer un compte administratif positif, mais il est strictement impossible de dire qu'ils ne sont pas redistribués à la population.

Sur l'intervention de Monsieur Durdux, il prend acte de l'explication de vote, mais indirectement cela demeure une validation du maintien des taux et que ce maintien des taux semble rester pour Monsieur Durdux comme un élément positif. C'est ainsi qu'il l'entend et il l'en remercie.

Monsieur le Maire propose de mettre la délibération aux voix.

La délibération n°4 est adoptée à la majorité avec 4 votes contre : M. DURDUX, M. DELACOUR, Mme de LONGEVIALLE MOULAÏ, Mme CANDELIER.

5°/ Affaires financières et budgétaires - Fiscalité locale - Approbation du contrat de partenariat avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Rapporteur : Monsieur DECOUX

Monsieur Decoux explique qu'il s'agit d'un contrat entre la ville et la Direction Générale des Finances Publiques afin de revoir les conditions dans lesquelles sont imposés un certain nombre de biens immobiliers sur la ville. La valeur locative cadastrale est un élément qui permet de déterminer la fiscalité locale et cette valeur locative cadastrale dépend d'un certain nombre d'éléments qui doivent être actualisés de temps à autre et notamment la classification des logements d'un certain nombre de catégories qui vont de 1 à 8 et qui sont un des éléments déterminants de la fiscalité.

Il s'agit d'une démarche de travail en commun avec la Direction Générale des Finances Publiques ce qui est important à souligner parce que ça n'a pas toujours été le cas par le passé. Au-delà de réaliser des économies, il faut aussi travailler sur les recettes, c'est un moyen de générer des recettes supplémentaires pour la ville et si certains logements ne sont pas classés correctement, c'est un moyen juste et équitable au sens où il consiste à imposer au mieux les logements, cela ne peut donc que contribuer à l'équité fiscale vis-à-vis de la population.

Concernant les axes de travail retenus par l'administration fiscale, ce sont les logements classés en catégorie 6 et 7. Les logements en catégorie 7 ce sont des logements très proches de l'insalubrité ; il devrait y en avoir assez peu à Sèvres alors qu'on en trouve une quantité assez importante dans les fichiers d'administration fiscale. Les locaux de catégorie 6 relèvent de la catégorie juste au-dessus, c'est-à-dire quelque chose de très modeste, occupé par des foyers dont le revenu fiscal de référence est supérieur à 110 000 euros. Enfin, il y a trois autres cas plus marginaux liés à des anciens baux de location ou d'autres types de locaux.

Le rapport de présentation n'appelant pas d'observations, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

La délibération n°5 est adoptée à l'unanimité, Mme CANDELIER ne prenant pas part au vote.

6°/ Fêtes et cérémonies - Fixation des tarifs pour les produits vendus lors de la tenue de points de restauration organisés à l'occasion des festivités de la ville.

Rapporteur : Monsieur DECOUX

Monsieur Decoux explique qu'il s'agit de restauration organisée lors de manifestations, telles que la brocante, le forum des associations, Sèvres en Fête, Terres de Sèvres. Cette prestation était jusqu'à présent, assurée par l'association des œuvres sociales (AOS) et il s'agit donc, dans le cadre de la disparition de cette association, que la ville reprenne cette mission en direct lors des quelques manifestations concernées et d'arrêter la grille de tarifs qui est proposée.

Monsieur le Maire ajoute que le conseiller délégué aux fêtes et cérémonies s'est, à juste titre, interrogé sur l'opportunité que la Ville reprenne ce type de prestation, qui ne rentre pas exactement dans ses missions. Il n'est donc pas exclu que la Ville choisisse, à terme, de faire appel à des professionnels pour opérer en lieu et place des agents de la ville.

La délibération n°6 est adoptée à l'unanimité.

7°/ Révision du Plan Local d'Urbanisme - Débat sur les orientations générales du Programme d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Rapporteur : Monsieur VILLEMUR

Monsieur Villemur explique que pour rebondir sur les intéressants commentaires émis à l'occasion du budget, et pour éviter les conséquences dévastatrices de la loi ALUR en matière d'urbanisme, la Ville a dû engager des dépenses à hauteur de 120 000 euros en 2015, et a engagé cette réflexion pour élaborer un nouveau Plan Local d'Urbanisme. Le diagnostic a

été présenté le 10 février et il s'agit aujourd'hui de débattre sur les orientations générales du Programme d'Aménagement et de Développement Durable, dit PADD.

Pour éclairer ce débat, Monsieur Villemur propose de procéder à une suspension de séance, pendant laquelle le bureau d'études et le cabinet d'avocat qui accompagnent la Ville dans cette démarche, pourront faire, aux élus qui le souhaitent, une rapide présentation d'une part du PADD et d'autre part de l'organisation juridique du PLU.

Monsieur le Maire prononce une suspension de séance et invite ceux qui le désirent à écouter la présentation faite par les cabinets extérieurs.

***** suspension de séance *****

Monsieur le Maire reprend la séance et pour ouvrir le débat donne la parole à Madame Candelier.

Madame Candelier exprime son regret que Monsieur Villemur ne motive cette révision du PLU, que par une nécessaire adaptation à des normes supérieures, à savoir "l'affreuse loi Alur". Elle regrette également que cette révision soit menée dans la précipitation, par peur que le PLU ne dépende demain d'un niveau intercommunal ; peur qui lui semble assez injustifiée pour la Ville puisque politiquement Sèvres est de la même couleur que l'ensemble des communes du futur territoire GPSO, voire même de la future métropole.

Le Plan d'Aménagement de Développement Durable, le PADD, bien que n'étant plus opposable au tiers, est un document important dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Il sert, comme ça a été rappelé, à fixer des intentions globales de la ville en matière de logements, d'espaces verts, d'emplois, de circulation, de stationnement, de préservation des ressources naturelles, de préservation du patrimoine qu'il soit naturel ou bâti, etc. C'est en quelque sorte la philosophie, le cadre dont devra s'inspirer le règlement du PLU. Il s'appuie sur un diagnostic, qui doit être partagé. Or elle regrette de n'avoir eu qu'une synthèse de ce diagnostic en février lors d'une réunion publique, synthèse qui devait ensuite être corrigée mais dont elle n'a jamais eu de nouvelle.

Elle remercie Monsieur Villemur de lui avoir adressé une version dite provisoire du diagnostic complet en fin de semaine dernière. N'ayant rien reçu par courriel depuis, elle suppose que ce diagnostic est finalement devenu définitif, sauf à considérer qu'on délibère ce soir sur des documents provisoires ce qui ne serait pas très orthodoxe.

Sur ce diagnostic complet de 160 pages, elle observe que s'il paraît à première vue assez documenté et complet, il comporte cependant de grossières erreurs qui font vraiment douter du professionnalisme du bureau d'études sélectionné pour accompagner la ville.

Elle relève ainsi dans le texte que Sèvres aurait « *un bon niveau d'équipements grâce notamment à la présence d'une mairie annexe ou agence postale et municipale aux Bruyères, d'un centre de secours, les pompiers, de l'hôpital Jean Rostand particulièrement réputé pour sa maternité et, enfin, la présence de deux lycées, le lycée international et le lycée Jean-Pierre Vernant* ». Elle ne savait pas la Ville si riche en équipements publics, d'autant que certains d'entre eux ont disparu depuis quelques années et qu'elle ne connaît qu'un seul des deux lycées.

Si de telles erreurs servent à établir un diagnostic, on peut s'interroger sur le reste des données fournies et sur la confiance qu'on peut avoir dans le travail effectué. Madame Candelier suggère que le service juridique de la ville se penche sérieusement sur le contrat passé avec le bureau d'études afin de lui octroyer des pénalités pour ces manquements.

Le mauvais rendu se poursuit de fait dans le PADD soumis ce soir. Elle a relevé en commission, où elle a regretté l'absence du bureau d'études ce qui n'a pas permis de corriger

des choses, plusieurs approximations d'ordre législatif, des fautes d'orthographe, des phrases tronquées. Deux possibilités pour expliquer un tel travail : ou bien le calendrier était trop court, ou bien le travail a été réalisé de façon peu sérieuse. Or ce qui manque principalement dans ce document, ce sont des objectifs en termes d'augmentation, de baisse ou de stabilisation de la population. Ces objectifs sont le cœur même d'un PLU et déterminent en grande partie ces orientations. Or rien ne permet ici de savoir si on aura besoin demain ou dans dix ans, de plus de crèches, d'écoles, de maisons de retraite.

On ne relève pas grand chose non plus sur le logement et sa typologie. Sans revenir sur le profond désaccord concernant le pourcentage de logements sociaux nécessaires dans la Ville, on ne trouve presque rien non plus sur l'artisanat, la préservation des ressources naturelles ou la pollution de l'air. Elle a par ailleurs fait remarquer en commission que le règlement local de publicité doit être désormais annexé au PLU, le PADD aurait peut être été l'occasion de dire quelques mots sur ce document qu'il faudrait certainement remettre à jour vu son ancienneté et les récentes évolutions législatives qui se sont produites ces dernières années.

Au delà des failles dans les objectifs, le contenu même du document lui semble très approximatif. Pour exemple le stationnement : il est écrit qu'on souhaite "optimiser le stationnement" mais on ne dit pas dans quel sens : pour regagner de l'espace public pour les autres usagers ou, au contraire, augmenter la place de la voiture en centre-ville ?

Elle se permet d'insister sur le flou de certaines formulations parce que le PADD est un élément juridique fort du PLU. Les règles du PLU qui seront édictées par la suite vont découler du PADD. Or, si les objectifs contenus dans le PADD sont équivoques, cela risque d'entraîner de forts risques juridiques pour le PLU lui-même. Par exemple, si on laisse le terme "optimiser le stationnement" et que demain le PLU prévoit de modifier des règles de suppression de places de stationnement sur un secteur, les personnes intéressées pourraient très bien attaquer le fait que le PLU ne découle pas des objectifs du PADD et soit donc non conforme.

Madame Candelier s'avoue également étonnée de trouver des formulations du type "dans la continuité des projets actuels" pour le centre ville, sans que ceux-ci ne soient décrits. Jusqu'à preuve du contraire, ces projets dits actuels n'existent pas tant que notre assemblée n'en a pas approuvé au minimum le principe. Elle ne doute pas que la Municipalité a des idées mais il eut été plus satisfaisant de les mettre noir sur blanc plutôt que de les garder pour soi. On dit que l'on songe à déplacer le commissariat, alors autant l'écrire, ce n'est pas interdit d'écrire qu'on va rénover le centre ville, le réactiver en essayant de déplacer le commissariat ou en faisant d'autres propositions.

Ce document doit se projeter à dix ans et dans dix ans les « projets actuels », cela ne vaudra plus rien dire ; on est encore dans l'imprécision et le risque juridique.

Concernant la politique routière, le document soumis ici se fait le chantre de la politique routière justement menée par le conseil départemental ; l'élargissement de la RD7 et le réaménagement de la tête du pont de Sèvres sont décrits comme des quasi réussites totales. Chacun comprend qu'elle ne partage pas ce point de vue et elle espère que le réaménagement de la voie dite Royale connaîtra un traitement bien moins favorable au « tout automobile ». Il n'y a d'ailleurs qu'à regarder l'échec cuisant de l'aménagement du trottoir le long de la manufacture, le fameux « mur de la honte », et se rappeler les superbes images qui étaient vendues par le conseil départemental alors que la réalité aujourd'hui, c'est un cimetière à plantes et un rallongement de parcours pour les piétons.

Enfin, elle souhaite insister sur l'aspect énergie. Elle a déjà exprimé son total désaccord avec le bureau d'études qui prétendait, en réunion publique, qu'il n'est pas possible de durcir la norme en matière de consommation énergétique dans le règlement du PLU et que la seule action, finalement, était de favoriser l'utilisation des énergies renouvelables. Madame

Candelier renvoie au règlement du PLU de Grenoble qui a été adopté fin 2014 et sur lequel ne semble pas y avoir de contentieux. Or ce PLU impose des contraintes supérieures à la RT2012 pour les nouvelles constructions.

En conclusion et même si elle n'aime pas être méchante, le bureau d'études ne lui semble franchement pas avoir bien fait son travail et elle est très très déçue de ce document. Le PADD du précédent PLU lui semblait techniquement meilleur, même si elle n'en partageait pas toutes les orientations.

Monsieur Durdux prend ensuite la parole pour compléter les propos de Madame Candelier. Sans rentrer dans les détails, il voudrait tout simplement dire qu'il regrette cette discussion ce soir, car ce type de débat devrait selon lui se faire à une autre échelle. Dans une telle agglomération, avec une continuité urbaine qui englobe plusieurs communes, il lui semble que ce type de document devrait être géré à une échelle différente, un territoire plus grand (la communauté d'agglomérations ou plus grand) et non seulement au niveau de Sèvres. Certes Monsieur le Maire de Sèvres n'y est pour rien, c'est la situation légale mais il trouve dommage que les instances nationales de toutes tendances confondues, ne soient pas parvenues depuis plusieurs années à trouver une autre façon de gérer ce type de projet de façon à ce que ça puisse se faire au moins pour la métropole de Paris à une échelle plus large.

Pour en venir au document présenté ce soir, pour illustrer le manque de cohérence entre différents territoires, il évoque en face de Sèvres, de l'autre côté de la Seine, un espace qui est en pleine mutation, l'île Seguin. On va construire une passerelle entre l'île Seguin et la rive de Sèvres et rien dans le PADD ne précise comment on pourrait articuler de façon intelligente le réaménagement des berges de la Seine et l'île Seguin en termes d'infrastructures et d'habitat. Il y avait pourtant matière à réflexion sur ce sujet-là. Il trouve ça un peu dommage pour la cohérence en matière territoriale.

Concernant le bord de Seine, il n'a pas trouvé d'informations ni de directives sur ce l'on pourrait faire sur l'île de Monsieur. Il dénonce une volonté ou plutôt une « non-volonté » de la communauté d'agglomération de continuer à investir sur cet espace, tandis que le président du Conseil Général souhaite urbaniser ou densifier les constructions sur cet espace. Or il s'étonne de voir que le PADD reste relativement muet sur l'orientation que l'on veut donner à cet endroit-là. A moins qu'il ne faille interpréter ce paragraphe du PADD : *"il existe par ailleurs le long de la Seine certaines emprises dont la mutation pourra accompagner la reconquête des rives et les éventuelles nouvelles opérations d'aménagement devront ménager des ouvertures pour permettre plus de perméabilité entre la ville et le fleuve"* comme une volonté de densifier cet espace sur l'île Monsieur en gardant un peu de vue entre la ville et le fleuve. Tout cela n'est pas très clair.

Il partage l'analyse de Madame Candelier sur l'absence d'objectifs précis, à cinq ou dix ans, sur les évolutions de population mais il y a toutefois dans le document des orientations relativement précises sur là où on veut densifier et sur lesquels il n'est pas du tout d'accord.

Au risque de simplifier, Monsieur Durdux trouve qu'on a ici une conception moyenâgeuse (au sens premier du terme) de l'aménagement, en voulant densifier essentiellement le long des axes. Ce n'est pas une bonne approche et d'ailleurs les préconisations du Sdrif, préconisent de densifier et d'aménager, autour des gares et des moyens de transports en commun plutôt qu'autour des axes de circulation. L'approche choisie par Sèvres ne lui paraît pas valable sur ce sujet et notamment quand on préconise d'aménager le long de l'axe de la rue des Bruyères qui longe la nationale 118, là où c'est pollué, bruyant et relativement éloigné des gares.

Sur la nationale 118, il a bien noté dans le PADD que c'était une nuisance pour Sèvres mais n'a relevé en revanche aucune perspective ni aucune volonté de chercher à

réduire les nuisances au moins sonores liées à la 118, On peut pourtant faire beaucoup mieux en termes de protection des nuisances par rapport à la 118.

Pour revenir à la densification, il lui semble préférable de l'opérer près des gares. Il a relevé dans le PADD un certain nombre d'expressions qui donnent à penser qu'on cherche plutôt à protéger un certain type d'habitat « bourgeois » mais il lui semble pourtant qu'à proximité des gares, si on doit arbitrer entre un habitat « bourgeois » auquel on ne veut pas toucher parce que c'est une belle et grande maison, et la possibilité de réaliser un aménagement de petit collectif, permettant de loger plus de personnes près des gares, la priorité doit jouer en faveur du petit collectif près des moyens en commun.

Concernant la perspective de densification sur le plateau des Bruyères, c'est vrai que c'est loin des gares, mais cela peut être intéressant à la condition que cette densification permette d'ancrer ou de conforter le commerce local dont a besoin ce plateau.

Sur la consommation énergétique, déjà évoquée pendant le budget, le petit paragraphe qui existe sur la maîtrise de la consommation énergétique, témoigne d'une intention un peu molle et ce serait bien, au moins pour ce qui concerne les bâtiments municipaux, de se fixer des objectifs beaucoup plus forts et consistants.

Monsieur Durdux rentre ensuite un peu plus dans les détails. On parle beaucoup de développer des zones de rencontres sur la ville. Il croit pour sa part que les zones de rencontres doivent avant tout être installées là où il y a du passage et de la circulation. Pour les zones où la circulation n'est pas au delà d'un certain niveau, on peut peut-être faire des économies.

Concernant les requalifications des entrées de ville, il ne partage pas les choix du département sur la zone près de la manufacture, le long des rives de la Seine. Si on veut arranger un peu les entrées de ville, on peut déjà supprimer éventuellement les totems disgracieux, posés par le département à certains endroits de villes et affublées de pendules qui ne fonctionnent pas.

Monsieur Durdux concède qu'il y a toutefois des choses sur lesquelles il est d'accord, notamment au sujet de la restructuration du centre ville à faire sur l'îlot situé entre la Grande Rue et l'avenue de l'Europe. Il y a effectivement une étude à réaliser pour faire quelque chose de cet espace qui manque d'attrait et qui n'est pas forcément très pratique.

En conclusion, Monsieur Durdux estime que ce PADD n'est pas adapté à la ville de Sèvres et le groupe socialiste n'approuvera donc pas ce projet.

Monsieur le Maire s'assure qu'il n'y a pas d'autre prise de parole puis propose de répondre sur certains points avant de passer la parole à Monsieur Villemur.

En premier, sur les lieux de décision pour le PLU, qui constitue là le premier point de désaccord. Monsieur le Maire défend le principe de subsidiarité et il lui semble que personne n'est mieux placé que le conseil municipal de Sèvres pour projeter la ville dans les dix prochaines années. Cela lui semblerait une erreur profonde de confier cet avenir à une grosse administration qui n'existe toujours pas juridiquement et qui aura la compétence à partir du 1er janvier 2016. C'est au conseil municipal qu'il appartient de défendre le territoire et la façon dont on le conçoit et dont on le projette.

Sur le caractère précipité ou non de la procédure, on n'agit pas ici par peur, mais à la suite d'une loi qui a décidé, brusquement, de priver toutes les villes de France d'un outil essentiel qui s'appelle le COS. Or depuis la suppression du COS, on dispose d'une fenêtre de tir extraordinaire et chaque jour, on voit les promoteurs distribuer des papiers dans les boîtes aux lettres de Sèvres "nous sommes intéressés par votre parcelle" et "si vous prenez contact avec votre voisin" etc.

Or on ne souhaite pas, voir se multiplier à Sèvres, au prétexte d'une loi mal étudiée, des opérations de promotions immobilières qui ne sont pas réfléchies. L'urgence n'est donc pas motivée par la peur, mais par la nécessité de corriger des décisions nationales de mauvaise tenue.

Concernant les différents éléments qui ont été pointés, il lui semble qu'il faut étudier en détail chaque zone et se méfier des effets de rhétorique. Il y a peut-être effectivement dans le diagnostic provisoire diffusé certains éléments erronés mais il faut rester mesuré : le déménagement de la maternité n'a eu lieu que la première semaine de mars 2015. Ce document sera corrigé mais il ne faut pas faire croire que c'est un arbre qui cache une forêt.

Les orientations en matière d'aménagement sur les axes, qu'ils soient médiévaux ou pas, sont des orientations politiques, que la Municipalité assume pleinement. Il y a un souhait, effectivement, de préserver le caractère paysager de cette ville et il faut se donner pour cela tous les outils possibles. Pour autant on n'est effectivement plus au temps des fiacres et des cochers, donc autour des gares et des grands axes structurants, comme la RN118 ou le rond point des Bruyères, on vise une densification afin de faciliter les déplacements départementaux et franciliens pour la population de Sèvres. C'est là qu'est ciblée la densification.

Sur le reste, Monsieur le Maire admet qu'il y aura effectivement des possibilités éventuelles de petits collectifs mais il ne faut pas anticiper, on en est pour l'heure au débat sur le règlement des différentes zones de la ville et on trace une physionomie générale.

En réponse aux interventions, Monsieur Villemur souhaite faire remarquer que la Ville sort d'un PLU 2007-2015 et un PADD sur lequel le Conseil Municipal a donné un satisfecit par rapport à celui-là. A ce qu'il sait, le flou est encore plus visible dans cet ancien PADD et il est évident que quand on fait un programme à dix ans sur une ville on ne peut pas être extrêmement précis. C'est d'ailleurs pour cela que le débat porte sur des orientations et non pas sur des choix précis et détaillés. L'opposition parle d'« optimiser » le stationnement, terme vague mais qui permet à la fois de prendre des décisions dans le cadre du règlement sur les logements à proximité des gares, pour par exemple, comme il est prévu dans la loi, exiger moins de stationnement dans les bâtiments à proximité des gares et essayer en centre-ville de mutualiser l'utilisation du stationnement. Cela permet de traiter de deux manières ce problème de stationnement.

Généralement le souhait de la Ville n'est pas de favoriser la circulation automobile dans la ville de Sèvres, mais plutôt d'essayer d'encourager les Sévriens et les habitants des villes à proximité d'utiliser le moins possible leur automobile et le plus possible les transports en commun.

Madame Candelier fait référence au PLU de Grenoble qui impose dans les logements neufs des contraintes supérieures à la RT2012. Cela peut effectivement relever du règlement où on peut essayer en effet d'encourager en ce sens les personnes qui veulent construire des logements moyennant, peut-être des modifications sur un pourcentage d'emprise au sol.

Concernant le réaménagement des berges de la Seine, Monsieur Durdux regrette que cela ne soit pas très clair. Pour les travaux de la future passerelle, l'appel d'offres a été finalement accepté par la SAEM Val de Seine et les travaux vont pouvoir commencer. Cet aménagement des berges de la Seine va donc se faire, il y a également un certain nombre de projets sur cette zone : projets hôteliers, projets de développement de loisirs, projets d'habitation mais pour l'instant ce ne sont que des projets pour lesquels on ne peut pas être extrêmement précis.

Quant à l'île de Monsieur, chacun connaît les projets du département sur une partie de cette parcelle et c'est ce qu'on a voulu sous-entendre par les terminologies employées dans le PADD.

Sur la densification à proximité des moyens de transport, le plan de l'axe 3 montre qu'on a essayé en effet d'autoriser une certaine densification, avec de petits collectifs, près de la gare de Sèvres-Ville d'Avray. Il y a une problématique de l'habitat au niveau de la gare Sèvres-Rive-Gauche, qui explique que la densification a été limitée sur un axe proche de la rue des Fontaines sur lequel il y a un certain nombre de projets en cours. En ce qui concerne la rue de la Division Leclerc, c'est proche du périmètre des 500 mètres autour des gares du tramway et à proximité de la gare du Pont de Sèvres dans le cadre du métro du Grand Paris.

Monsieur Villemur ajoute que la Ville s'est fixée comme objectif, comme l'a demandé d'ailleurs l'Etat, d'essayer d'ouvrir des possibilités à des constructions de petits collectifs dans des zones à proximité des moyens de transport.

Sur la question de développer des zones de rencontre là où il y a le plus de passages, Monsieur Villemur explique que si on veut que les gens se rencontrent il faut aussi leur donner un espace de rencontre, qui leur permette de s'arrêter et se rencontrer. Ce qui est donc proposé, en particulier dans le cadre de l'aménagement du centre ville, c'est de faire en sorte que les gens s'arrêtent, en développant des zones commerciales, dans le centre ville ou aux Bruyères. Il est vrai qu'il n'y a aucune zone de rencontre dans les coteaux ce qui est un peu dommage et si on peut essayer de trouver des moyens de créer ces zones de rencontre ce sera excellent.

Enfin, la requalification des entrées de ville se fera. Il est vrai qu'il y a une décision du Conseil Général qui s'impose à nous quoiqu'on en pense, mais elle participe à l'accès des berges de la Seine et permettra aux Sévriens de s'approprier davantage les berges de la Seine qu'aujourd'hui.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Delacour.

Monsieur Delacour souhaiterait connaître le point de vue de Monsieur le Maire sur la remarque de Madame Candelier concernant la mise en perspective des aspects démographiques et de leur impact sur la conception des plans d'urbanisme. Il est clair que la densification et les plans des équipements doivent être le reflet d'une certaine vision des évolutions démographiques et en particulier des tranches qui sont sous-représentées à Sèvres et qui correspondent en fait aux tranches d'âges des parents d'élèves.

Monsieur Villemur répond que dans le cadre du PLH, la demande de la métropole, relayée par GPSO, est de construire un minimum de 60 logements par an. D'autre part, dans le cadre du PADD, la Ville souhaite encourager les familles, en particulier dans les tranches d'âges entre 30 et 40 ans, à rester à Sèvres ou à revenir à Sèvres. La croissance est donc limitée du fait du nombre limité de 60 logements par an, d'autant plus qu'une partie des logements est liée à des cohabitations ou est destinée, dans le cadre d'un certain nombre de logements sociaux, à des célibataires, étudiants ou seniors. Il faut donc étudier les conséquences sur le développement des équipements, en particulier en matière d'équipement scolaire. Sans avoir un chiffre très précis aujourd'hui, la Ville réfléchit à l'aménagement d'un certain nombre de lieux pour anticiper ce développement de la population.

Monsieur le Maire ajoute que ce qu'il faut retenir, c'est que la Ville sera a minima à 60 logements par an.

Monsieur le Maire propose de prendre acte que le Conseil Municipal a débattu des orientations de ce PADD. Il donne par ailleurs rendez-vous à l'Assemblée d'une part pour un débat public avec les Sévriens le samedi 18 avril à partir de 10 heures à l'hôtel de ville et d'autre part, au prochain conseil municipal en juin pour adopter ce règlement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du débat qui s'est tenu sur les orientations du PADD.

8°/ Petite enfance - Autorisation donnée au Maire de signer une convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine relative au versement de la prestation de service pour le Relais Assistants Maternels.

Rapporteur : Madame BOMPAIRE

Madame Bompaire explique qu'il s'agit d'approuver la convention d'objectifs et de financement à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période du 1er octobre 2014 au 30 septembre 2018, pour le fonctionnement du Relais Assistants Maternels. Lors de sa séance du 8 décembre 2014, la commission d'actions sociales de la CAF des Hauts-de-Seine a donné un avis favorable au renouvellement de cet agrément et a proposé une nouvelle convention fixée sur les principes qui sont déclinés dans la délibération.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la délibération n°8, Mme CANDELIER ne prenant pas part au vote.

9°/ Jeunesse - Mise en place d'une Bourse Vacances en lieu et place de l'opération "Sac Ados".

Rapporteur : Monsieur BELARBI

Monsieur le Maire excuse l'absence de Monsieur Belarbi, retenu par un deuil familial, et propose de rapporter ce point à sa place. La délibération porte sur la mise en place d'une Bourse vacances en lieu et place des opérations "Sac Ados". Il est proposé de substituer le dispositif actuel, en lien avec un organisme de distribution de "Sac Ados" et de chèques vacances, par des bourses qui seront proprement spécifiques à la ville, du même montant et pour des jeunes de 16 à 22 ans habitant ou étudiant à Sèvres.

Monsieur Dordux fait observer que si il lui paraît positif que la Ville reprenne ces dispositions, il remarque que les critères d'attribution seront fixés par la Ville et ne sont pas communiqués. Il aurait aimé que ces critères soient précisés dans la délibération, pour une parfaite transparence. En l'absence de ces critères, le groupe socialiste ne peut pas approuver cette disposition.

Monsieur le Maire répond que le règlement intérieur de ces Bourses Vacances sera communiqué à l'ensemble des élus comme d'ailleurs de tous les Sévriens. Concernant les critères c'est un peu le même genre que les bourses de l'initiative, avec un jury, composé d'adjoints et notamment celui chargé de prévention et de la jeunesse. Les critères de revenus seront naturellement un des critères d'appréciation pour la délivrance ou pas de telles bourses.

Pour compléter, Madame Hervé qui a eu l'occasion de faire partie des jurys de "Sac Ados", explique qu'en réalité, il y avait moins de dossiers que de possibilités de subvention, par méconnaissance sans doute du dispositif, il n'y a donc pas eu besoin d'appliquer de critères particuliers cette année.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité, avec 3 abstentions (Mme de LONGEVIALLE MOULAÏ, M. DELACOUR et M. DURDUX), Mme CANDELIER ne prenant pas part au vote.

10°/ Logement social - Modification de la délibération n°2015-011 du 10 février 2015 relative à l'octroi d'une garantie à la société OSICA pour le remboursement d'un emprunt, d'un montant de 1 737 676 €, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer des travaux d'amélioration des conditions de sécurité incendie dans la résidence sise 12 rue Jules Hetzel à SEVRES.

Rapporteur : Madame LILLY

Madame Lilly explique que lors du conseil du 10 février, le Conseil Municipal a approuvé la garantie accordée à la société Osica pour un montant de 1 737 676 euros. La règle de procédure a été modifiée concomitamment et cette garantie ne peut désormais être approuvée qu'en approuvant également le contrat qui devait être joint. Il s'agit donc d'approuver à nouveau la garantie, sans aucun changement, mais avec le détail du crédit annexé.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la délibération, Mme CANDELIER ne prenant pas part au vote.

11°/ Avis sur la demande d'adhésion de la commune de Chennevières-sur-Marne au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF). Petite Enfance - Multi-accueils municipaux - Approbation du règlement de fonctionnement et du contrat d'accueil modifiés.

Rapporteur : Monsieur HAAS

Monsieur HAAS prend la parole pour expliquer que la ville de Chennevières-sur-Marne souhaitant adhérer au Sigeif, le Conseil Municipal est appelé à en délibérer, après avis favorable du comité syndical.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la délibération, Mme CANDELIER ne prenant pas part au vote.

12°/ Informatique et télécommunications - Proposition d'adhésion à l'Association pour le Développement de la Télédistribution (ADETEL).

Rapporteur : Monsieur HUBERT

Monsieur Hubert explique que cette délibération propose que la ville adhère à une association, l'ADETEL, pour un coût annuel de 69,33 euros. Cette association qui compte aujourd'hui 20 communes des Hauts-de-Seine intervient notamment pour diffuser, échanger et relayer l'information, faciliter le règlement des conflits, établir les contacts entre les opérateurs et les communes.

Monsieur le Maire ajoute qu'il faut également désigner les représentants de la municipalité dans cette association. Monsieur Hubert, qui est très modeste, n'ose pas présenter sa candidature. Il la présente donc pour lui, ainsi que comme suppléant, Monsieur Haas.

Monsieur Delacour observe qu'il est proposé ici l'adhésion de la ville de Sèvres à l'association ADETEL pour une somme très modique ce qui représente donc a priori un enjeu extrêmement limité. C'est aussi une excellente occasion de remettre en perspective les rapports entre la collectivité locale et les opérateurs et donc la portée des décisions qu'on prend en conseil municipal.

Au vu du rapport, cette association a pour objectif en particulier de faciliter le règlement des conflits et que les villes sont régulièrement sollicitées par les usagers pour remédier aux problèmes de couverture. C'est donc une proposition très alléchante : pour 69,33 euros seulement, Sèvres ne va pas se priver de toutes les ressources d'un « interlocuteur privilégié » et qui a en plus noué un partenariat « historique » avec Numéricâble.

Trois remarques préalables avant d'entrer dans le vif du sujet : en premier lieu il est intéressant de noter que les municipalités précédentes avaient préféré ne pas s'associer à cette initiative et donc se priver du secours pourtant si prometteur de cette association et à un prix si intéressant. Cela pose la question : est-ce que depuis plus de vingt ans les Sévriens sont privés d'un secours aussi précieux ?

En second lieu, il faut s'interroger sur le poids des secours qui pourraient être apportés par l'ADETEL aux Sévriens, surtout si on les compare aux ressources personnelles des élus qui ont fondé cette association et qui l'ont dirigée pendant tout ce temps-là, des personnalités telles que Monsieur Pasqua, Santini, Devedjian et d'autres. Il n'a pas repéré la présence des élus de Levallois ni de Neuilly, ces élus ne sont pourtant pas connus pour avoir manqué de ressources en matière de négociation avec des opérateurs donc il s'interroge finalement sur l'apport que peut constituer une association qui reçoit 69,33 euros de cotisation par rapport à la force que représentaient ses créateurs.

Il note également que le rapport de présentation rappelle finalement la présence du câblage à Sèvres donc Numéricâble aujourd'hui. Lors de l'examen de ce point en commission d'urbanisme, Monsieur Delacour explique qu'il a compris que les travaux d'enfouissement approuvés lors des conseils précédents bénéficiaient également à Numéricâble après France Telecom.

Sur le fond même de la proposition, l'association a pour objet de contribuer au développement de la télévision par câble, et non pas le support aux usagers. La question est donc, selon Monsieur Delacour : que peut-on bien faire avec 69,33 euros de collecte auprès d'une quinzaine de communes, soit environ 1 000 euros par an ? Peut-on ensuite, comme le disent les statuts, financer des projets, des études, des audits, des enquêtes, embaucher du personnel, ou encore placer et faire fructifier toutes les disponibilités de l'association.

Il y a quand même de grandes ambitions derrière ces moyens. Les statuts précisent que les ressources ne se limitent pas aux cotisations et qu'il y a également des subventions. La question est donc de savoir ensuite à quelle hauteur les communes subventionnent cette association et pour quelles prestations au juste.

En conclusion, Monsieur Delacour constate que le rapport de présentation n'apporte pas les éléments qui permettent de comprendre l'activité réelle de cette association. Il n'y a aucune visibilité sur la hauteur réelle de ses moyens, sur les flux financiers qui la traversent, notamment la source de ces financements mais aussi leur emploi. Le bénéfice réel est difficile à juger et si on peut comprendre l'intérêt d'un rapprochement avec les élus illustres, Charles Pasqua en tête, qui ont dirigé ce département et qui ont noué des partenariats historiques avec Numéricâble, au delà de ça il lui semble qu'il y a pas de visibilité et donc à défaut de cette visibilité le groupe socialiste votera contre cette décision.

Madame Candelier a trouvé le sujet très intéressant, une telle association avec de tels parents, lui a paru au départ quelque chose de très important, elle s'est même demandé pourquoi depuis toutes ces années la Ville n'avait pas adhéré à cette association pour le développement de la télédistribution. Elle remarque que Monsieur Santini avait dû oublier en 1992 de signer les statuts, puisqu'elle n'a pas vu sa signature.

Ceci étant, comme l'a souligné Monsieur Delacour, les statuts sont intéressants mais ce serait plus instructif de préciser qui, aujourd'hui préside aux destinées de cette association car le nom du président actuel n'est pas indiqué. Par ailleurs, avant d'adhérer à une association, il est intéressant d'avoir le rapport d'activités de l'année précédente et un bilan financier aussi pour juger de l'intérêt de la commune à adhérer.

Pour toutes les bonnes raisons qu'a développées Monsieur Delacour et pour celles qu'elle vient d'exposer elle votera également contre cette adhésion.

Monsieur le Maire explique que pour sa part, il voit cette association, qu'il ne juge pas a priori, comme un référent technique qui regroupe 21 villes sur les 36 du département en matière de câble, qu'elle a effectivement le bon goût de ne pas appeler, comme certaines associations d'élus, des cotisations exorbitantes. 69 euros ce n'est pas ruineux ou somptuaire et il ne voit pas l'inconvénient à aller voir de plus près le travail de ce référent technique vis-à-vis des opérateurs dans le département et de voir ce qu'il en ressort. Il pense qu'il peut être intéressant pour 69 euros de disposer de documentation, d'éléments de réunions, de questionnements, ou d'éléments juridiques par le truchement de cette association.

Quant à l'actualisation de ses statuts, le caractère archéologique ne lui avait pas échappé et il précise que le président est actuellement Monsieur Santini, le secrétaire général Monsieur Gauducheau, maire de la ville de Vanves et le trésorier Monsieur Gautier, maire de la ville de Garches. Cela étant, ce qui est important c'est ce que va faire cette association et ce qu'elle va remonter comme information.

Monsieur Hubert confirme qu'il est effectivement parfois difficile d'avoir le bon interlocuteur pour avoir la bonne information et il pense qu'il ne faut pas se priver de ce genre d'association pour avoir soit du réseau, soit des informations supplémentaires.

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut donc voter sur deux points, d'une part, l'adhésion et son coût et ensuite la représentation de la ville au sein de cette association pour laquelle il propose les candidatures de Monsieur Hubert comme membre titulaire et Monsieur Haas comme membre suppléant.

Monsieur Delacour juge que puisque ni le rapport de présentation ni la réponse faite en séance n'apportent beaucoup d'éléments sur la nature réelle de l'activité de l'association, il serait sain qu'un membre de l'opposition puisse constater sur place quelles sont les fameuses activités, car les 69 euros dont on parle ne peuvent pas couvrir une activité significative.

Monsieur le Maire refuse de retenir cette proposition. Monsieur Delacour a l'air de croire qu'il faut être payé pour travailler, il ne partage pas cette vision, cela signifierait que les associations doivent être riches pour faire un travail précieux à la collectivité, c'est une vision qui est assez stupéfiante.

M. le Maire met fin au débat et soumet la délibération au vote des conseillers.

La délibération n°12 est adoptée à la majorité avec 4 votes contre (Mme de LONGEVIALLE MOULAÏ, M. DELACOUR, M. DURDUX et Mme CANDELIER).

13°/ Médiathèque de Sèvres - Fixation des tarifs d'impression et communication du projet du nouveau règlement intérieur.

Rapporteur : Madame GALLAIS

Madame Gallais explique que dans le cadre de la mise à disposition d'un espace numérique au sein de la médiathèque il a été proposé de fixer les tarifs d'impression de la page imprimée à 0,15 euros, cette somme étant identique à celle déjà perçue pour les photocopies.

Par ailleurs il est joint pour information le règlement intérieur de la médiathèque réactualisé notamment pour les articles 5 à 14 concernant le numérique et l'article 16 sur la tenue dans l'établissement.

Madame de Longevialle-Moulaï fait observer que comme indiqué en commission, l'article 4 ne lui paraît pas assez précis notamment la phrase où il était marqué que la direction de l'établissement peut cependant à tout moment refuser l'accès à certains documents. En réponse il est précisé qu'il s'agit de documents apportés par un usager faisant l'apologie de la haine raciale, de documents pornographiques, etc. Elle suggère d'ajouter la réponse apportée pour ne pas prêter à confusion.

Elle voulait également signaler, dans le prolongement du dernier conseil municipal où les horaires avaient été débattus, que le ministère de la culture avait lancé une étude sur l'adaptation des horaires d'ouverture des bibliothèques à l'occasion du vingtième anniversaire de la bibliothèque François Mitterrand. Elle pense que les conclusions de cette étude, ainsi que l'observation de ce qui a été fait sur la ville, seront intéressantes à être examinées.

Madame Gallais n'en doute pas, c'est toujours intéressant d'avoir un retour d'expérience.

En ce qui concerne le règlement, elle prend note de l'observation pour ajouter la mention indiquée. C'est un article qui apparaît très régulièrement dans les règlements intérieurs des médiathèques et qui a effectivement pour but de pouvoir intervenir en cas de problème et de pouvoir avoir l'autorisation de retirer un document litigieux. C'est pour pouvoir se prémunir de ce type de danger.

Monsieur le Maire signale par ailleurs que depuis cette semaine, la bibliothèque ouvre en nocturne jusqu'à 22 heures tous les mardis et tous les jeudis.

M. le Maire met fin au débat et soumet la délibération au vote des conseillers.

La délibération n°13 est adoptée à l'unanimité.

14°/ Personnel communal - Créations et suppressions d'emplois.

Rapporteur : Monsieur DETOLLE

Monsieur Detolle explique qu'il s'agit d'une délibération classique permettant, lorsque des agents sont lauréats de concours, bénéficient d'avancement de grade, de promotions internes, de créer des emplois et supprimer les emplois qu'ils occupaient auparavant ou la catégorie d'emplois qu'ils occupaient auparavant.

La délibération n°14 est adoptée à l'unanimité.

15°/ Personnel communal - Fixation du nombre et des taux horaires et journaliers des vacations des intervenants dans le cadre des stages "Anim'langues" organisés par l'Esc@le.

Rapporteur : Monsieur DETOLLE

Monsieur Detolle prend la parole. Il s'agit de fixer le nombre et des taux horaires et journaliers des vacations des intervenants dans le cadre des stages "Anim'langues" organisés par l'Esc@le. Il y avait eu ce type de délibération pour les stages d'été sur deux semaines et il fallait donc « cadrer » aussi les choses sur des stages plus courts, d'une semaine. C'est ce qui est proposé avec une présentation selon la longueur des stages.

Monsieur Durdux rapporte une discussion tenue en commission des finances sur le niveau de rémunération proposé pour les professeurs et la forte disparité entre rémunération des professeurs et animateurs. Si on reconstitue en salaire mensuel la rémunération des professeurs on est à un niveau voisin de 6 000 euros/mois, ce qui paraît donc élevé et très confortable comme rémunération. En commission, il a été expliqué qu'il fallait des personnes d'un très haut niveau de qualification pour enseigner pendant ces stages, mais il se demande si on ne se trompe pas de cible. Ne pourrait-on pas, par exemple, pour ces stages, faire appel à des étudiants en langues plutôt que de faire appel à des professeurs extrêmement spécialisés pour des stages de courte durée.

Ce niveau de rémunération pour les professeurs lui paraît excessif par rapport à l'objectif de ces stages.

Monsieur le Maire répond que ce niveau de rémunération a été fixé de manière à avoir effectivement des enseignants qui ne soient pas de niveau étudiant ou autres. Il rappelle la philosophie générale : enseignement le matin et l'après-midi loisirs et animation en langues étrangères. Il ajoute qu'on pourra éventuellement compléter lors d'une prochaine commission l'information des membres du conseil sur les différents éléments de ces stages.

M. le Maire met fin au débat et soumet la délibération au vote des conseillers.

La délibération n°15 est adoptée à la majorité avec 4 abstentions (Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, M. DELACOUR, M. DURDUX et Mme CANDELIER).

16°/ Compte-rendu de la délégation au Maire.

Rapporteur : Madame DESTOUCHES

Monsieur Durdux a une question concernant des travaux de reprise de structure sur la médiathèque, pour 121 408,42 €. Il demande si cela concerne la verrière dont on a parlé précédemment ou si c'est autre chose ?

Monsieur le Maire donne la parole au Directeur des Services Techniques qui explique qu'il s'agit de la dalle de rez-de-chaussée située au dessus du parking, et qui a fallu renforcer parce qu'elle présentait des signes de faiblesses. Monsieur le Maire ajoute qu'on s'est retourné vers la société Emmaüs puisqu'Emmaüs a livré, à l'époque, à la Ville des sols qui étaient prévus, soi-disant, pour supporter une médiathèque ; or il s'avère que ce sol, quinze ans après, n'a pas la résistance attendue. La Ville a donc réalisé des travaux de renforcement et s'est tournée vers Emmaüs. L'affaire est en cours.

*

À l'issue des débats, M. le Maire donne la parole au groupe socialiste pour deux questions orales.

Monsieur Durdux donne d'abord lecture de la première question qui concerne les désordres structurels de l'église.

"Monsieur le Maire, depuis plus de deux ans des désordres structurels sont apparents dans le bâtiment municipal qui constitue l'église Saint Romain. Les voûtes et arcades de l'église ont été ébrançonnées, des témoins ont été posés sur les parois internes autour des fissures et des sondages ont été effectués autour du bâtiment pour connaître l'état des sous-sols. L'analyse de la situation doit maintenant être terminée.

Est-ce que vous pouvez nous indiquer quelle est la situation exacte concernant la gravité des désordres de structures qui affectent ce bâtiment, si son intégrité est menacée, en quoi consisteront les réparations possibles et quel en est le calendrier ou réalisations éventuelles ? La somme de 100 000 euros affectée aux réparations dans le budget de 2015 semble peu élevée en comparaison de l'apparente gravité des fissures. D'autres concours pour financer les réparations sont-ils prévus ?

Pouvez-vous aussi nous confirmer que la sécurité des usagers fréquentant ce bâtiment n'est pas mise en cause par ces désordres ? Nous vous remercions de vos réponses. »

Madame Gallais prend la parole pour répondre et rappelle que l'église est un bâtiment qui cumule différentes époques de construction puisqu'elle a une partie qui est d'origine romane constituée essentiellement par la nef et le portail de l'entrée, une autre, le chœur, dont l'origine est du XVIIIème siècle, et d'autres apports ultérieurs.

Dès 1989, après la dernière restauration, de nombreuses fissures structurelles sont en effet apparues, ainsi que l'apparition de dévers importants. Ce constat a conduit à la mise en place de mesures d'urgence et de sécurité visant à ralentir ou à stopper l'aggravation des désordres. Effectivement, il a été installé des cintres supportant les arches de la cinquième travée pour assurer la sécurité du public. Elle tient donc à rassurer sur ce point : la sécurité du bâtiment est entièrement garantie et il y a eu également l'installation de tirants dans la nef.

Après ces aspects de sécurisation, depuis 2012, il a été procédé à des investigations plus poussées pour déterminer les origines de ces fissures et surtout le basculement du chœur. En particulier, il s'est agi de réaliser un suivi plus précis des mouvements du bâtiment, une campagne d'investigations géotechniques et le suivi de la nappe phréatique, de prendre connaissance des systèmes de fondation du bâtiment, de faire appel à des spécialistes du patrimoine classé et ancien et enfin de s'assurer que l'ouvrage était sécurisé.

Les conclusions qui en découlent sont les suivantes : on constate un abaissement de la nappe phréatique important, de 1,20 mètre sur les 35 dernières années. Cela a pour conséquence le pourrissement puis la disparition des picux et du radier bois sous la base des piles de l'extension, partie du XVIIIème siècle, le chœur n'étant plus soutenu, il pivote suivant un axe de rotation nord-ouest, sud-est, d'où les fissures.

Les principales dépenses à ce jour sont le relevé géomètre en 3D pour 14 500 €, les frais d'architecte à hauteur de 40 000 €, l'étalement provisoire à hauteur de 32 500 €, les investigations géotechniques à hauteur de 20 000 € et la mesure des fissures à hauteur de 113 000 €, soit environ 230 000 €.

Pour prévenir ce tassement et anticiper une poursuite éventuelle de l'abaissement de la nappe, une confortation par micros pieux entre les piliers du chœur permettrait un bon report des charges dans le sol sur la profondeur.

Les 100 000 € inscrits au budget de cette année sont bien évidemment pour lancer les études de maîtrise d'œuvre, les travaux étant programmés sur 2017. Les coûts prévisionnels des travaux de reprise sont évalués à 1 800 000 € hors taxes avant subvention par la DRAC, le Conseil Général 92 et la Fondation du Patrimoine, sous toutes réserves.

Madame de Longevialle-Moulaï prend à son tour la parole pour lire la deuxième question du groupe socialiste.

« Monsieur le Maire, le développement économique et une offre commerciale équilibrée étaient au cœur de votre campagne de 2014. Aujourd'hui un certain nombre de commerçants rencontrent de graves difficultés financières ou se posent des questions sur le maintien de leur activité. Certains sont présents depuis longtemps à Sèvres.

En campagne on ne manque pas de les rencontrer mais après, qu'en est-il concrètement ?

Afin de garder des commerces de proximité diversifiés, élargir le périmètre de sauvegarde du commerce de proximité permettant à la ville d'exercer son droit de préemption sur l'achat de fonds de commerce est une bonne chose mais ne faudrait-il pas aider les commerçants actuels ? Certes, on peut mettre en avant des facteurs sociétaux ou locaux pour expliquer ces difficultés, concurrence d'Internet, concurrence de Vélizy II ou de Boulogne mais le manque d'attractivité du centre ville pénalise le commerce. On parle souvent de dynamiser le centre ville mais certains commerçants ne pourront pas attendre la réalisation d'un projet éventuel de transformation. Il y a urgence pour certains d'entre eux. Quelle action pouvez-vous mener pour les aider ?

Instaurer des places gratuites peut certes contribuer à aider les commerçants mais ne pourrait-on pas être plus ambitieux pour favoriser le commerce et pourquoi pas aller jusqu'à rendre la Grande Rue piétonne, au moins le week-end, entre la rue de Ville d'Avray et la place Gallieni ? Je vous remercie de vos réponses. »

En réponse, Monsieur Hubert explique qu'il souscrit parfaitement à cette analyse objective de la situation, et ajoute que l'équipe municipale et lui-même sont ambitieux pour favoriser le commerce de Sèvres. Cette ambition forme d'ailleurs le quotidien de son action depuis l'élection, il y a maintenant plus d'un an.

Il rappelle d'ailleurs les actions déjà mises en œuvre : la création du périmètre de sauvegarde de commerces de proximité, votée au conseil municipal d'octobre 2014, de nouvelles facilités pour permettre le stationnement des clients notamment avec une évolution des tarifs, la première demi-heure de stationnement gratuite tous les jours de la semaine dans les parkings couverts du centre ville et tout ça depuis le 1er avril dernier, en plus de l'heure gratuite du samedi et l'implantation des nouvelles places de dépose-minute que vous avez pu découvrir.

Il y a également les actions pour attirer de nouvelles enseignes sédentaires : une boulangerie va bientôt ouvrir sur le square Montespan à Danton, et le marché Saint Romain accueille désormais les pains Poilane sur le marché.

Avec le responsable des marchés de Sèvres, notre délégataire, la Ville travaille depuis plusieurs mois à la mise en place d'initiatives particulières afin de consolider l'attractivité du marché qui joue un rôle essentiel dans l'animation commerciale de Sèvres. La Ville réalise également, et ce sera évoqué dans un prochain conseil municipal, un travail conjoint avec le manager du commerce de proximité de la ville de Chaville pour étudier la commercialité de certains locaux commerciaux vacants à Sèvres et travailler à leur remise sur le marché.

Par ailleurs, comme cela a été abordé dans le cadre du débat consacré au PLU et notamment dans le diagnostic socio-économique, le dynamisme commercial de la ville passe aussi par une restructuration du centre ville afin de mettre en valeur sa fonction commerciale. C'est une des fonctions essentielles du futur PLU et du projet de réaménagement du centre ville que nous pourrions concevoir après l'entrée en vigueur des nouvelles règles d'urbanisme. Il s'agira de redonner à Sèvres un véritable centre ville et notamment une Voie Royale accessible, agréable et attirant pour les commerçants.

L'objectif est plus ambitieux qu'une simple action de voirie mais l'idée de créer une zone piétonnière entre la rue de Ville d'Avray et la place Péri (et non pas Gallieni) est à étudier. Il sera intéressant à cet égard de requérir l'avis des commerçants afin de savoir s'ils estiment que cette création pourrait avoir un effet positif ou non en leur faveur.

*

A 00h00, M. le Maire lève la séance.

Compte-rendu analytique, approuvé à l'unanimité, en séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2015.